

Étude sur le dépôt électronique

**Rapport à la Cour suprême du Canada et
à la Cour fédérale du Canada**

Avril 2002

**COMPAS Inc.
Recherche effectuée auprès de divers groupes cibles
Ottawa, Toronto et Winnipeg**

Table des matières

Résumé.....	i
Introduction	1
Pratiques de dépôt actuelles.....	3
Caractéristiques du système de dépôt électronique	7
Difficultés potentielles du dépôt électronique	9
Options relatives au prix.....	21
Probabilité d'utiliser le système de dépôt électronique	24
Caractéristiques du répondant et de l'organisation	25
Analyses multivariées : Résumé des résultats	32

Annexes

- ❑ Note technique détaillée
- ❑ Analyse additionnelle concernant l'accès public
- ❑ Questionnaire (français et anglais)
- ❑ Lettre d'accompagnement (français et anglais)

Résumé

- ◆ Les registres de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale du Canada ont chargé Compas d'effectuer un sondage auprès d'avocats canadiens pour étudier des questions relatives au dépôt électronique. Le sondage était auto-administré et il a été envoyé par courrier courant à des répondants potentiels, tous membres du barreau. En tout, 409 sondages ont été renvoyés à Compas entre la fin de mars et le début d'avril 2002. La marge d'erreur d'un échantillon de cette taille est de +/- 5 %, 19 fois sur 20 (estimation la plus conservatrice).

Pratiques de dépôt actuelles

- ◆ Le nombre de documents déposés par les avocats sondés au cours des 12 derniers mois varie énormément, tous tribunaux, cours, organismes, commissions et conseils confondus. Environ le quart (26 %) des répondants ont déposé plus de 250 documents ou 50 documents ou moins. Les répondants disent dans des proportions similaires avoir déposé entre 51 et 100 documents (21 %) ou entre 101 à 250 documents (23 %).
- ◆ 55 % des répondants prévoient que le nombre de documents déposés restera le même au cours des 12 mois à venir. Cependant, une minorité appréciable (38 %) de répondants prévoient une hausse et très peu de répondants (4 %) prévoient une baisse.
- ◆ Le nombre d'instances auprès desquelles les répondants ont déposé des documents au cours des 12 derniers mois varie aussi considérablement. Le tiers (34 %) ont déposé des documents auprès de 4 à 5 instances différentes. De plus, une proportion considérable de répondants ont déposé des documents auprès de deux à trois (23 %) ou 6 à 10 instances (26 %). Les chiffres aux deux extrêmes du spectre sont relativement petits : 8 % ont déposé des documents auprès de 10 instances tandis que 6 % ont déposé des documents auprès d'une instance ou aucune.
- ◆ 78 % des répondants prévoient que le nombre d'instances auprès desquelles ils déposeront des documents restera le même au cours des 12 prochains mois. Parmi le reste, 15 % prévoient une hausse tandis que 4 % prévoient une baisse du nombre d'instances.



Caractéristiques d'un système de dépôt électronique

- ◆ Les participants devaient classer une série d'avantages potentiels d'un système de dépôt électronique (plus grand avantage, avantage appréciable, avantage modeste ou aucun avantage).
 - ✓ 74 % juge que la possibilité de consulter les documents électroniques des causes auxquelles ils participent directement offre un avantage appréciable.
 - ✓ 73 % sont du même avis à propos de la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique.
 - ✓ 65 % à propos de la possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique.
 - ✓ 61 % à propos des confirmations par courriel du dépôt ou de la signification des documents.
 - ✓ 56 % à propos de la possibilité de déposer des documents par voie électronique, 24 heures par jour, sept jours par semaine.
 - ✓ 53 % à propos d'une fenêtre unique pour déposer les documents, peu importe la cour, la commission, l'organisation, le conseil ou la tribunal.
 - ✓ 50 % à propos du soutien technique disponible par téléphone.
 - ✓ 43 % à propos d'un « avis » par courriel lorsqu'un document est déposé par voie électronique dans une cause qui les intéresse.
 - ✓ 41 % à propos de la possibilité de consulter les documents électroniques de causes en général, qu'ils y participent ou non.
 - ✓ 21 % à propos de la possibilité de télécharger les frais de transaction dans une chiffrerie électronique ou un logiciel comptable.

- ◆ Malgré les variations susmentionnées, la plupart de ces caractéristiques potentielles constituent un avantage considérable pour la plupart des avocats sondés. En outre, pour chaque avantage potentiel, une forte majorité des répondants – 74-90 % – y voient au moins un avantage modeste.

Difficultés potentielles du dépôt électronique

- ◆ Nous demandions aussi aux participants de dire dans quelle mesure ils sont d'accord (fortement d'accord, d'accord, en désaccord, fortement en désaccord) avec des énoncés décrivant des inquiétudes potentielles à propos du dépôt électronique.
 - ✓ 77 % sont d'accord qu'il sera plus difficile de constituer un dossier (transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés).



Étude sur le dépôt électronique :

Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada

- ✓ 63 % sont d'accord que les documents envoyés ou reçus par voie électronique sont plus vulnérables que les documents envoyés ou reçus personnellement ou par messenger.
 - ✓ 53 % croient qu'eux-mêmes et leur personnel devront suivre une formation poussée pour déposer des documents par voie électronique.
 - ✓ 40 % croient que le dépôt électronique est moins fiable que la livraison en personne ou par messenger.
 - ✓ 35 % croient qu'un système de dépôt électronique rendra la masse de papier plus imposante plutôt que de l'éliminer.
- ◆ Les avocats sont plus susceptibles d'être modérément d'accord que fortement d'accord avec chacun des énoncés.
- ◆ Les degrés d'objection varient beaucoup à propos des conditions potentielles d'un système de dépôt électronique. Les répondants devaient indiquer la mesure dans laquelle ils s'opposent à un nombre de conditions potentielles du service (s'oppose le plus, s'y objecte fortement, s'y oppose modérément, ne s'y oppose pas).
- ✓ 54 % s'oppose vivement (c.-à-d. soit s'oppose le plus ou s'oppose fortement) à l'obligation de déposer tous les documents sur support imprimé ainsi que sur support électronique.
 - ✓ 40 % à la possibilité de mettre les documents déposés à la disposition du grand public par voie électronique.
 - ✓ 33 % à la possibilité de mettre les documents déposés à la disposition du grand public par voie électronique moyennant tarif.
 - ✓ 13 % à l'obligation de déposer tous les documents dans un seul format standard.
 - ✓ 8 % à la possibilité de mettre les documents déposés à la disposition d'autres avocats par voie électronique.

Options relatives au prix

- ◆ La moyenne du prix le plus élevé que les avocats sondés sont prêts à payer pour les services de dépôt électronique est de 22,50 \$ par document. La moyenne du prix le plus bas par document (c.-à-d. un prix si bas qu'il semblerait « trop bon marché » et mettrait en doute la qualité du service) est de 2,16 \$. La moyenne du bon prix par document (c.-à-d. le prix qui permet de croire à un service de qualité tout en étant abordable) est de 8,91 \$ par document.



Probabilité d'utiliser le système de dépôt électronique

- ◆ 81 % des répondants disent qu'eux-mêmes et leur organisation sont au moins plutôt susceptibles d'utiliser un système de dépôt électronique, tandis qu'exactlyement la moitié se disent *très* susceptibles de le faire. Les autres répondants indiquent qu'ils sont plutôt susceptibles ou très susceptibles de ne pas utiliser un tel système.

Participation actuelle à des activités électroniques

- ◆ 88 % des avocats sondés disent utiliser l'Internet au travail pour affaires (67 % le font quotidiennement). Des minorités appréciables utilisent aussi l'Internet à la maison pour affaires au moins une ou deux fois par semaine (41 %) ou qu'ils utilisent le courrier électronique à la maison pour affaires (32 %). Ils sont plus rares à effectuer des transactions financières en direct à une quelconque fréquence, mais une minorité des répondants seulement (39 %) disent qu'ils ne le font pas du tout.
- ◆ Pour ce qui concerne les activités relatives à des fichiers PDF, la plupart des avocats sondés disent en visionner. Environ le quart créent ou modifient aussi des fichiers PDF.
 - ✓ 74 % disent avoir visionner un fichier PDF à l'aide de leur navigateur.
 - ✓ 63 % ont visionné un fichier PDF sans être branché à Internet.
 - ✓ 49 % ont extrait des données ou du texte d'un fichier PDF.
 - ✓ 26 % ont converti un fichier en un fichier PDF.
 - ✓ 25 % ont modifié un document PDF existant.

Conclusions et implications

Les résultats du sondage semblent indiquer que les avocats sont très ouverts au dépôt électronique pour transmettre des documents aux cours, tribunaux et autres instances compétentes. En plus du fait que 81 % des répondants croient qu'eux-mêmes et leur organisation sont au moins plutôt susceptibles d'utiliser le dépôt électronique, la plupart des participants estiment que la plupart des avantages potentiels sont appréciables.

Les avocats sondés semblent utiliser beaucoup Internet et à des fins variées. Il est possible que les avocats qui utilisent Internet ont été plus enclins que les autres à participer à ce sondage, même si tous étaient encouragés à le faire.



L'analyse multivariée détaillée laisse croire que :

- ❑ les avocats sondés ont tendance à favoriser les aspects du dépôt électronique qui sont relativement passifs et qui leur permettent de produire ou recevoir rapidement de l'information, utilisant le dépôt électronique comme un système de messagerie électronique;
- ❑ ils n'ont pas l'air tentés d'accepter les tâches plus compliquées relatives à l'intégration de documents électroniques ni la formation nécessaire pour permettre au personnel d'exécuter des tâches plus complexes;
- ❑ par ailleurs, l'utilisation personnelle d'Internet rend les avocats plus favorables au dépôt électronique;
- ❑ en contradiction partielle avec le dernier point, la familiarité avec des aspects de la gestion de documents électronique n'est pas un facteur déterminant en dernière analyse. Cela semble indiquer que le dépôt électronique est assimilé davantage à des fonctions liées à Internet qu'à la gestion de documents électronique;
- ❑ par ailleurs, nous constatons que les avocats spécialisés dans des domaines (droit corporatif/commercial et droit de la famille) qui nécessitent des rapports avec de grandes bureaucraties privées ou publiques sont plus susceptibles de favoriser le dépôt électronique.

Il vaudrait probablement la peine d'examiner plus à fond la signification du dernier point. Il se peut que le cadre bureaucratique et corporatif dans lequel ces gens travaillent dépend déjà beaucoup du traitement de données électronique. Il se peut qu'une grande partie de leur travail se situe en dehors des domaines du droit dans lesquels les règles de la preuve et de la documentation conventionnelle s'appliquent.

En général, il semblerait préférable déployer graduellement le dépôt électronique. Nous parlons ici de déploiement graduel en fait de fonctionnalité d'un système de dépôt électronique et non en fait de géographie ou de domaine d'exercice du droit. On laisserait ainsi aux avocats le temps de s'acclimater aux possibilités du dépôt électronique dans le cadre d'une stratégie de gestion de l'information et non comme un simple mécanisme de transaction rapide. De plus, la mise en œuvre graduelle permettrait aux gens d'appivoiser le système en prenant en compte l'aspect économique au moyen d'expériences relativement non menaçantes. Bien entendu, certains domaines d'exercice sont déjà prêts à s'engager dans cette voie.



Introduction

Les registres de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale du Canada ont chargé Compas d'effectuer un sondage auprès d'avocats canadiens pour étudier des questions relatives au dépôt électronique. L'objectif était de déterminer ce que les avocats canadiens pensent du dépôt électronique pour aider à développer l'éventail et les caractéristiques des services de dépôt électronique.

Contexte

Dans le cadre du projet *Gouvernement en direct* du gouvernement du Canada, les registres de la Cour suprême du Canada étudient le dépôt électronique comme moyen d'améliorer l'accès aux cours. Malgré l'utilisation croissante de l'ordinateur au sein du barreau, la rédaction et le dépôt de documents juridiques demeurent un processus laborieux qui ne tire pas encore pleinement parti des possibilités d'automatisation offertes par les progrès récents en matière d'informatique. Des projets sont cependant en cours pour informatiser divers aspects du dépôt à la cour et de la gestion de dossiers. Dans certains cas, des cours, tribunaux, commissions et conseils ont déjà commencé à examiner la possibilité de compléter ou remplacer leurs systèmes de dépôt sur papier par des systèmes électroniques qui permettent de déposer des documents à l'aide d'Internet.

Nous avons effectué un sondage pour examiner des questions connexes. Les registres des cours pourront ainsi mieux saisir ce que les avocats canadiens pensent du dépôt électronique. Cette étude présente les caractéristiques suivantes.

- ❑ Le questionnaire a été envoyé par courrier courant à 5 000 répondants potentiels dont les noms ont été tirés d'une liste obtenue de *Canadian Lawyer*. En tout, 72 questionnaires nous sont revenus parce que l'adresse était inexacte ou non valide. Par conséquent, 4 928 personnes ont été invitées à participer à l'étude. Les répondants potentiels étaient tous membres du barreau.
- ❑ Le questionnaire était accompagné d'une lettre des registraires de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale du Canada pour expliquer l'objet de l'étude, présenter Compas comme le cabinet spécialisé en recherche chargé d'exécuter l'étude, garantir la confidentialité des réponses et encourager les avocats à participer.
- ❑ On demandait aux participants de remplir le sondage et de le renvoyer à Compas dans l'enveloppe-réponse d'affaires fournie ou par télécopieur.



- Il était prévu d'envoyer le sondage à tous les répondants potentiels dans les deux langues officielles. Cependant, il n'a été envoyé que dans une langue : en français au Québec et en anglais dans le reste du pays. Par conséquent, une lettre a été envoyée moins d'une semaine après l'envoi initial sur papier à en-tête de Compas pour inviter les répondants potentiels à composer un numéro sans frais afin de demander le questionnaire dans l'autre langue officielle s'ils le préféraient (le questionnaire était alors télécopié aux répondants potentiels). Cette lettre a aussi servi de rappel pour encourager les avocats à remplir le sondage.
- Le travail sur le terrain a eu lieu à la fin de mars et au début d'avril 2002.

En tout, 409 sondages ont été renvoyés à Compas (dont une poignée non remplis mais accompagnés d'une note disant que le questionnaire ne s'appliquait pas à eux). Le taux de réponse s'établit donc à 8 %. Un peu plus de 20 % des répondants ont rempli le sondage en français. La marge d'erreur sur un échantillon de cette taille est de +/- 5 %, 19 fois sur 20 (estimation la plus conservatrice).

Aux fins du rapport, nous employons les termes « participants », « répondants » et « avocats » de façon interchangeable pour désigner les participants au sondage.

Le questionnaire et la lettre d'accompagnement dans les deux langues officielles sont annexés au présent rapport. Une note technique détaillée sur l'analyse multivariée est aussi annexée, de même qu'une note sur l'analyse additionnelle concernant l'accès du grand public aux documents électroniques.



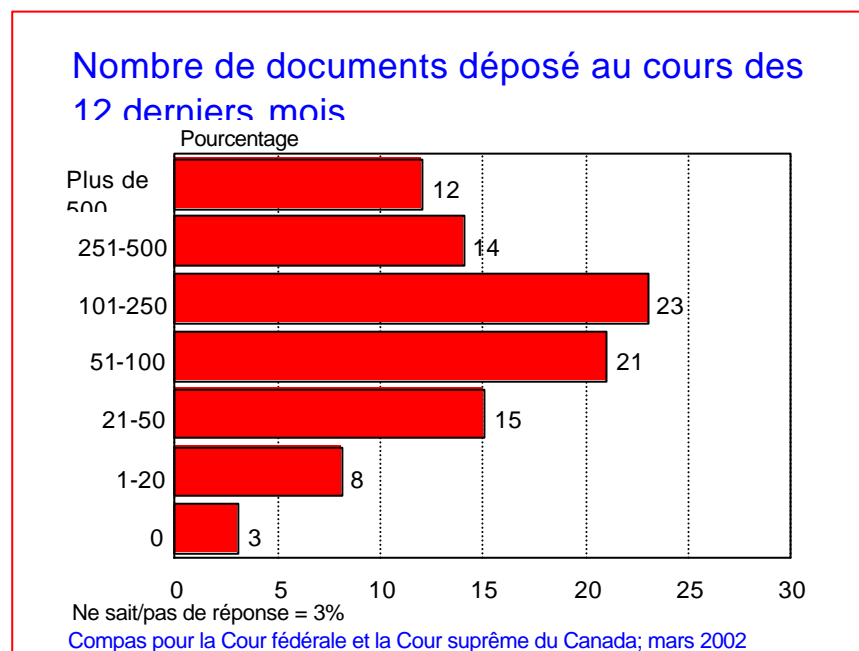
Pratiques de dépôt actuelles

Nous examinons ici les pratiques actuelles des participants concernant le dépôt de documents, de même que leurs prévisions à ce sujet pour les 12 mois à venir.

Variations énormes du nombre de documents déposés

Nous avons demandé aux participants d'estimer le nombre total de documents qu'ils ont eux-mêmes déposés dans les 12 derniers mois, tous tribunaux, cours, organismes, commissions et conseils confondus. Nous indiquions aux répondants que cela faisait référence à tous les documents (mémoires, avis, correspondance, jurisprudence et doctrine, etc.)

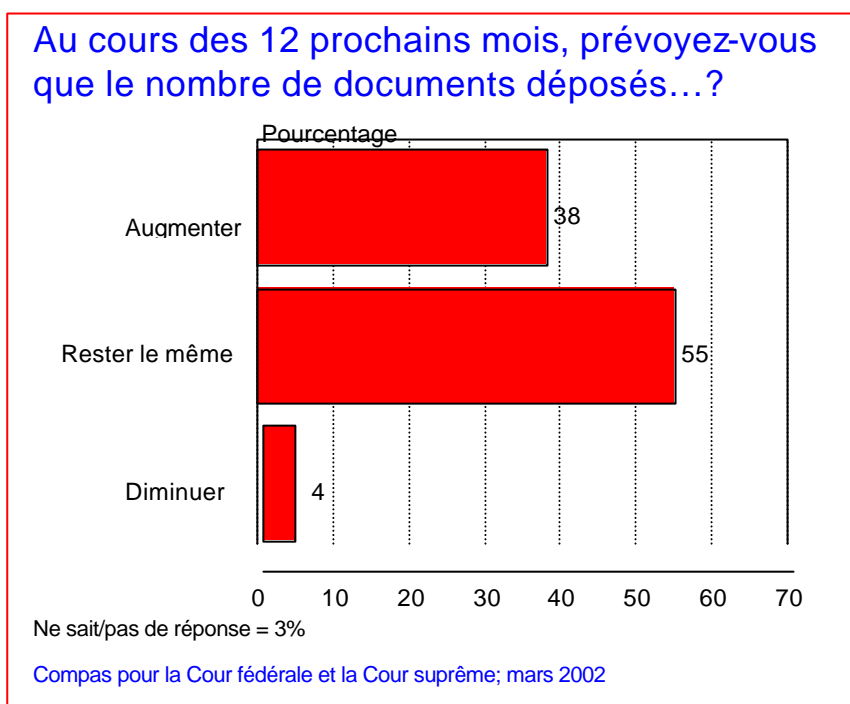
La variabilité du nombre de documents déposés était énorme. Environ le quart des répondants (26 %) ont déposé plus de 250 documents au cours de l'année dernière (12 % ont déposé plus de 500 documents), tandis qu'un autre quart (26 %) ont déposé 50 documents ou moins, dont près de la moitié ont déposé 20 documents ou moins. Les répondants ont dit, dans des proportions similaires, avoir déposé entre 51 et 100 (21 %) et 101 et 250 documents (23 %).



La plupart prévoient que le nombre restera stable, plus du tiers prévoient une augmentation



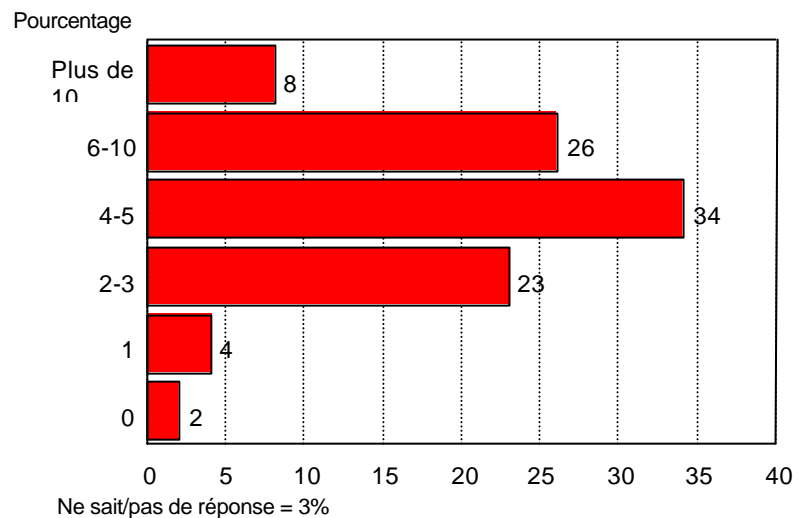
À savoir s'ils prévoient que le nombre de documents qu'ils déposent va augmenter, diminuer ou rester le même au cours des 12 prochains mois, la plupart des avocats sondés (55 %) disent que le nombre devrait rester le même. Cependant, une minorité appréciable (38 %) prévoient une augmentation. Par contraste, très peu prévoient une diminution.



Grande variation du nombre d'instances auprès desquelles des documents ont été déposés

Le nombre d'instances différentes auprès desquelles les répondants ont déposé des documents au cours des 12 derniers mois varie aussi considérablement. Les répondants sont plus nombreux, c.-à-d. le tiers, à avoir déposé des documents auprès de 4 à 5 instances au cours de cette période. De même, un nombre considérable de répondants ont déposé des documents auprès de 2 à 3 (23 %) ou de 6 à 10 (26 %) instances. Les chiffres aux deux extrémités du spectre sont relativement petits, 8 % disant qu'ils avaient déposé des documents auprès de plus de 10 instances et 6 % auprès d'une instance ou aucune.

Nombre d'instances auprès desquelles des documents ont été déposés au cours des 12 derniers mois

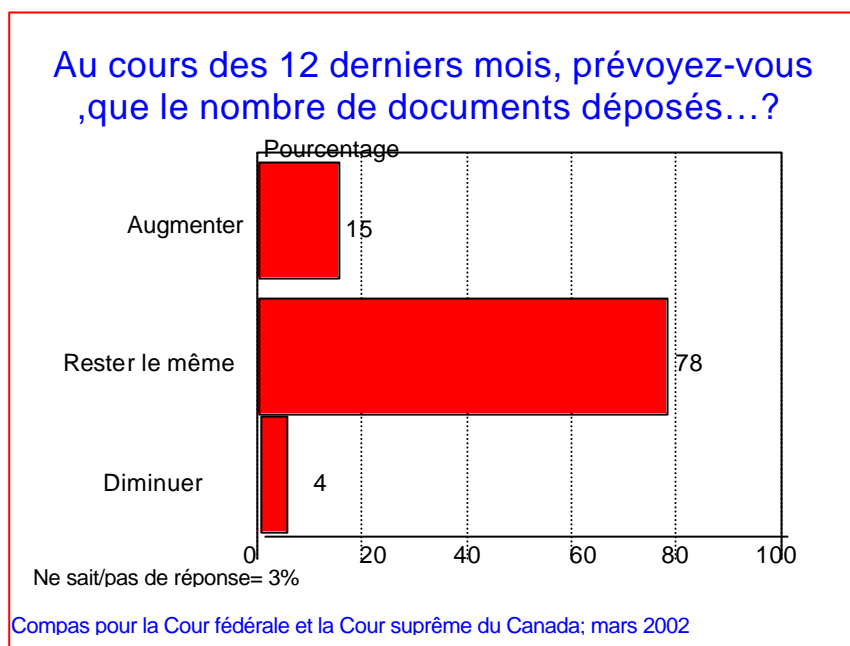


Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002



Peu de répondants prévoient que le nombre d'instances recevant des dépôts changera

Plus des trois quarts (78 %) prévoient que le nombre d'instances auprès desquelles ils déposent des documents restera le même au cours des 12 prochains mois. Parmi le reste, 15 % prévoient une hausse tandis que 4 % prévoient une baisse.



Caractéristiques du système de dépôt électronique

Nous examinons ci-dessous l'évaluation que les participants font des mérites et de l'importance relatives de diverses caractéristiques qui pourraient faire partie d'un système de dépôt électronique.

La plupart des caractéristiques potentielles offrent un avantage appréciable

Nous avons demandé aux participants d'évaluer une série d'avantages potentiels d'un système de dépôt électronique. Nous leur demandions d'indiquer en premier la caractéristique offrant, selon eux, le plus grand avantage. Ils devaient ensuite évaluer chacune des autres caractéristiques selon qu'elles représentaient un avantage appréciable, modeste ou nul. Dix avantages potentiels ont été évalués :

- une fenêtre unique pour déposer les dépôts, peu importe la cour, la commission, l'agence, le conseil ou le tribunal;
- la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique;
- la possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique;
- la confirmation par courriel du dépôt ou de la signification de tous les documents;
- la possibilité de déposer des documents par voie électronique, 24 heures par jour et sept jours par semaine;
- la possibilité de consulter les documents électroniques des causes auxquelles ils participent directement;
- la possibilité de consulter les documents électroniques de causes en général, qu'ils y participent ou non;
- un système d'« avis » reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui les intéresse;
- le soutien technique disponible par téléphone;
- la possibilité de télécharger les frais de transaction dans un chiffrier électronique ou un logiciel comptable.



Étude sur le dépôt électronique :

Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada

La caractéristique choisie le plus souvent comme offrant le plus grand avantage était la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique (23 %). Suivaient loin derrière la possibilité de déposer des documents par voie électronique, 24 heures par jour et sept jours par semaine et la disponibilité d'une fenêtre unique pour tous les dépôts (14 % chacun). Les répondants ont été moins nombreux à choisir la possibilité de consulter des documents, que ce soit dans les causes auxquelles ils participent directement (8 %) ou dans des causes en général (7 %). Très peu de répondants (1 à 3 %) ont choisi d'autres caractéristiques comme la plus avantageuse.

Malgré les variations susmentionnées, la plupart des avocats estiment que la plupart de ces caractéristiques potentielles offrent un avantage appréciable. Près des trois quarts ont évalué ainsi la possibilité de consulter les documents de leurs propres causes (74 %) et la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique (73 %). Près des deux tiers (65 %) ont dit la même chose de la possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique, tandis qu'un peu moins de répondants (61 %) ont dit la même chose de la possibilité de recevoir des confirmations par courriel pour les documents déposés ou signifiés. Plus de la moitié (53-56 %) voient un avantage appréciable à la possibilité de déposer des documents 24 heures par jour, sept jours par semaine et de disposer d'une fenêtre unique pour tous les dépôts, tandis qu'exactement la moitié des répondants ont dit la même chose du soutien technique disponible par téléphone.

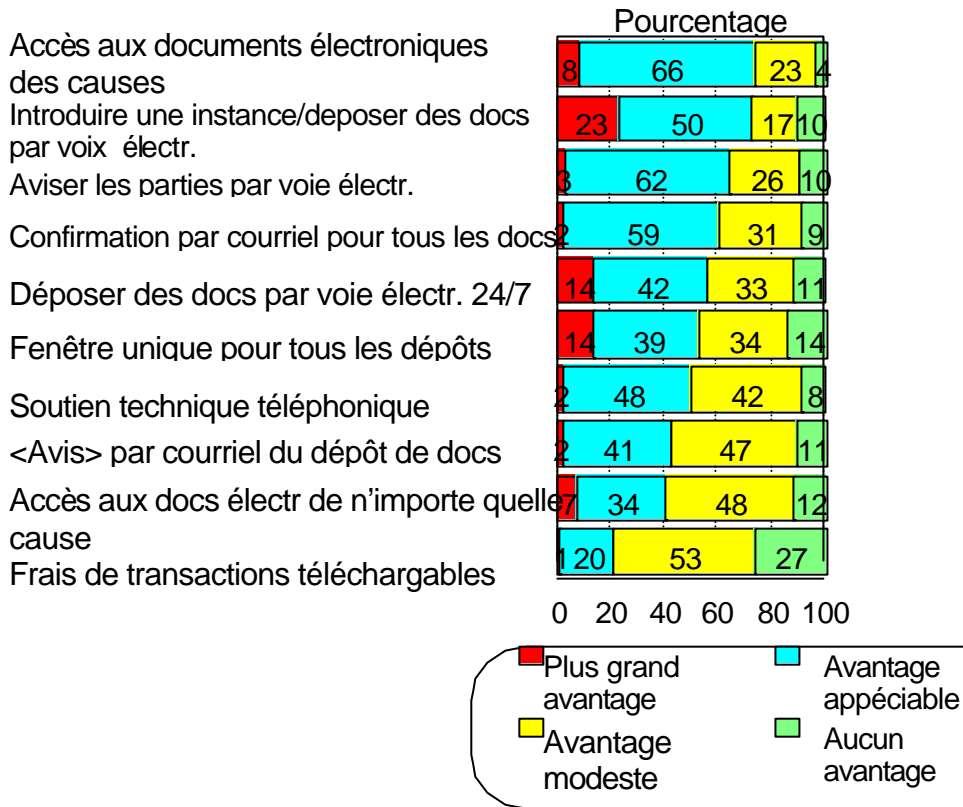
Trois caractéristiques potentielles seulement offrent un avantage appréciable (ou plus) pour moins de la moitié des avocats sondés. Si 61 % des répondants estiment que la possibilité de recevoir confirmation par courriel du dépôt ou de la signification de tous les documents offre un avantage appréciable, 43 % seulement sont du même avis à propos de la possibilité d'être avisés par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui les intéresse. De même, si 74 % estiment que la possibilité de consulter les documents des causes auxquelles ils participent directement est un avantage appréciable, 40 % seulement attribuent la même valeur à la possibilité de consulter les documents de causes en général. Les répondants sont moins susceptibles d'attribuer une valeur élevée à la possibilité de télécharger les frais de transaction dans un chiffrier électronique ou un logiciel comptable (21 %).

Il faut souligner qu'une forte majorité de répondants – de 74 à 90 % – jugent que chacune de ces caractéristiques potentielles offrent au moins un avantage modeste.

Des évaluations négatives de ces caractéristiques (c.-à-d. les perceptions selon lesquelles elles n'offrent aucun avantage) variaient de 4 à 27 %, l'évaluation négative la plus élevée allant aux frais de transactions téléchargeables.



Importance de caractéristiques du système de dépôt électronique



Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002

Difficultés potentielles du dépôt électronique

Dans cette section, nous avons interrogé les participants à propos des difficultés potentielles d'un système de dépôt électronique.

Préoccupations exprimées à propos de la constitution du dossier, de la sécurité et des besoins de formation

Nous avons demandé aux participants de dire dans quelle mesure ils étaient d'accord (fortement d'accord, d'accord, en désaccord ou fortement en désaccord) avec cinq



énoncés sur des appréhensions potentielles concernant le dépôt électronique. Voici les énoncés :

- ❑ les documents envoyés ou reçus par voie électronique sont plus vulnérables que les documents envoyés ou reçus personnellement ou par messenger;
- ❑ il sera plus difficile de constituer un dossier (transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés);
- ❑ la livraison de documents par voie électronique est moins fiable que la livraison en personne ou par messenger;
- ❑ le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée;
- ❑ plutôt que d'éliminer la masse de papier, un système de dépôt électronique la rendra plus imposante encore.

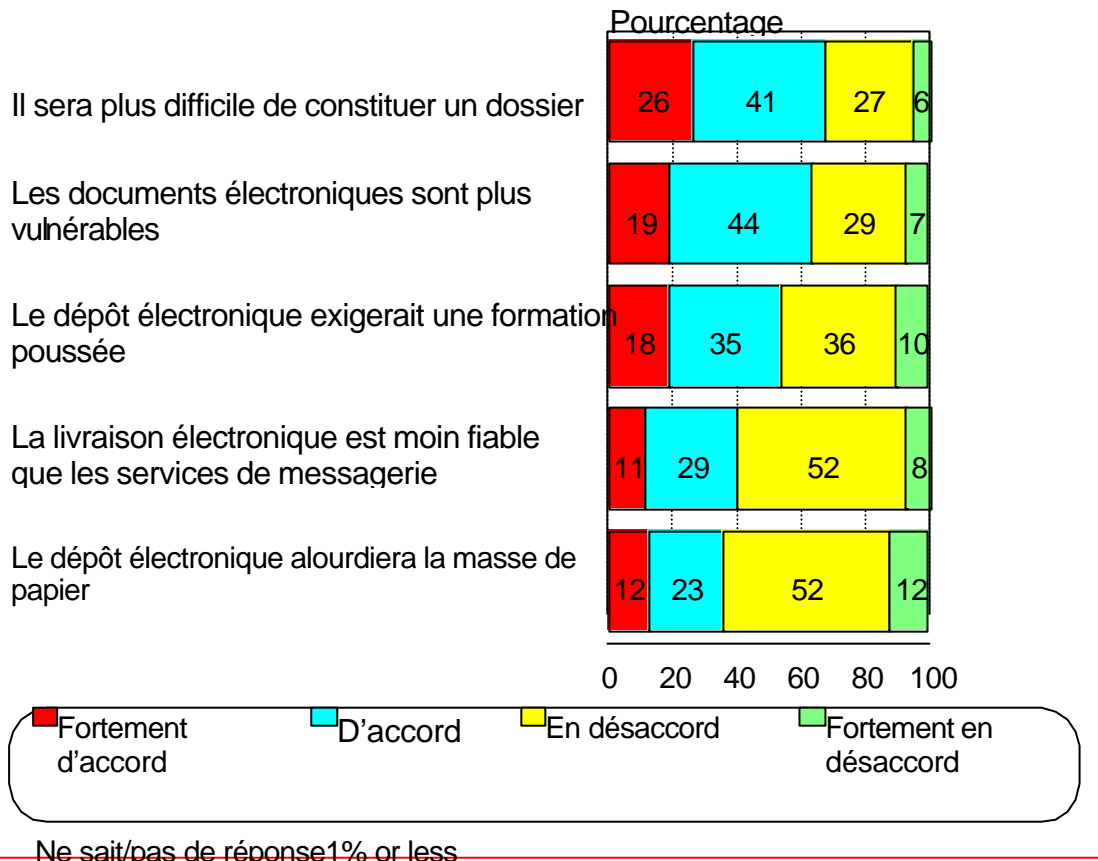
La plupart des participants sont d'accord avec trois de ces énoncés, mais le degré d'accord variait. Les participants sont généralement d'accord (77 %) qu'il sera plus difficile de constituer le dossier et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique. Près des deux tiers (63 %) estiment que les documents envoyés ou reçus par voie électronique sont plus vulnérables que ceux envoyés ou reçus personnellement ou par messenger, tandis qu'un peu plus de la moitié (53 %) estiment que le dépôt de documents par voie électronique exigerait une formation poussée. Il faut toutefois souligner que le degré d'accord pour chacun de ces énoncés était plus susceptible d'être modéré que fort.

La plupart des participants sont en désaccord avec les deux autres énoncés. Près des deux tiers (64 %) ne sont pas d'accord qu'un système de dépôt électronique risquait d'alourdir la masse de papier. Si la plupart des répondants estiment que les documents envoyés ou reçus par voie électronique sont *plus vulnérables* que les documents envoyés ou reçus personnellement ou par messenger, la plupart (60 %) ne croient pas que la livraison de documents par voie électronique est *moins fiable* que la livraison en personne ou par messenger. Le désaccord avec c d'autres points variait de 33 % à 46 %.

En bref, les préoccupations visaient surtout la constitution du dossier et du recueil de jurisprudence et de doctrine, la sécurité du dépôt électronique et la formation qui pourrait être nécessaire pour utiliser le dépôt électronique.



Difficultés et préoccupations potentielles relatives au dépôt électronique



Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002

Objections principales – Obligation de soumettre une version imprimée, suivie de l'accès au grand public

Nous avons aussi demandé aux participants de réagir à un ensemble de caractéristiques qui pourraient faire partie d'un système de dépôt électronique. Pour chacune, ils devaient indiquer leur niveau d'opposition (s'y oppose fortement, s'y oppose modérément, ne s'y oppose pas). De plus, nous leur avons demandé d'indiquer la caractéristique, le cas échéant, à laquelle il s'opposait le plus. Les caractéristiques du service comprenaient :

- tous les fichiers sont d'un seul format standard;
- tous les documents sont soumis en format papier ainsi qu'en format électronique;
- le grand public aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés;



Étude sur le dépôt électronique :
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada

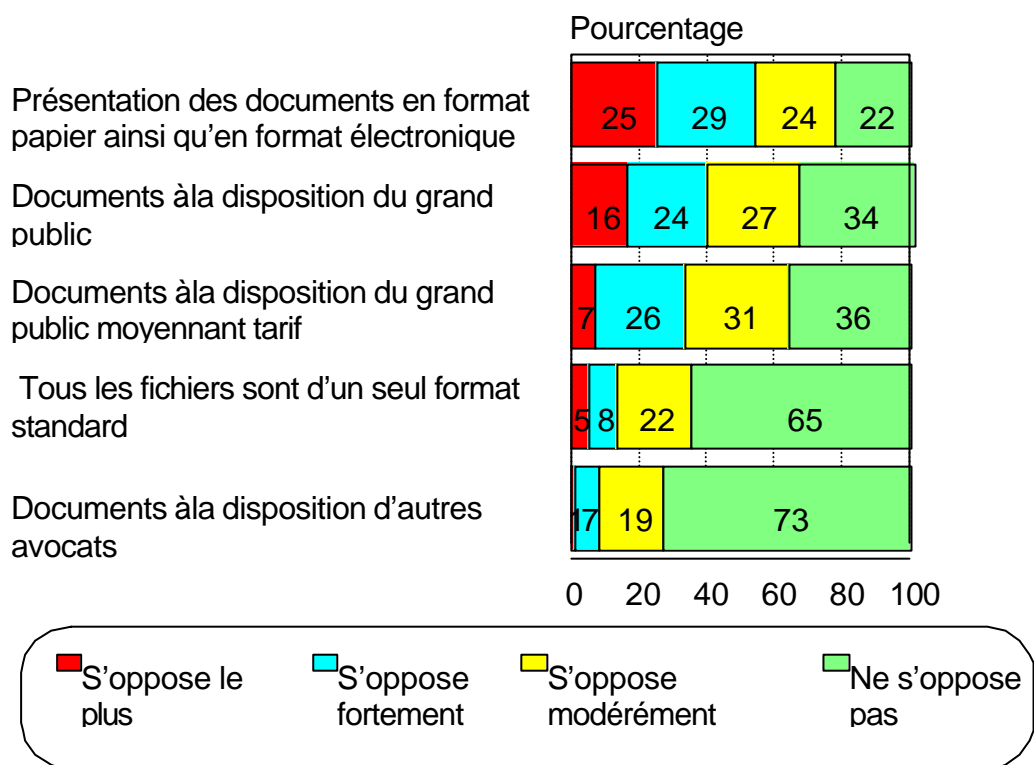
- ❑ les autres avocats auront accès électroniquement aux documents que j'ai déposés;
- ❑ le grand public aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés, moyennant tarif.

L'intensité des objections varie beaucoup. Une seule caractéristique a suscité une vive opposition (soit s'y oppose fortement ou s'y oppose le plus) de la part d'une majorité d'avocats (54 %) : l'obligation de soumettre tous les documents sur papier ainsi que sur support électronique. Ceci dit, un nombre important de répondants s'opposent fortement à l'accès du grand public aux documents, que ce soit sans frais (40 %) ou moyennant tarif (33 %). Entre 64 et 78 % des répondants ont exprimé au moins une certaine opposition à chacune de ces caractéristiques.

La plupart des répondants n'avaient aucune objection à ce que les autres avocats aient accès aux documents (73 %) ni à soumettre les documents dans un format standard (65 %). L'absence d'objection face à d'autres caractéristiques variait de 22 à 36 %.



Opposition aux caractéristiques du dépôt électronique



Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002

Options relatives au prix

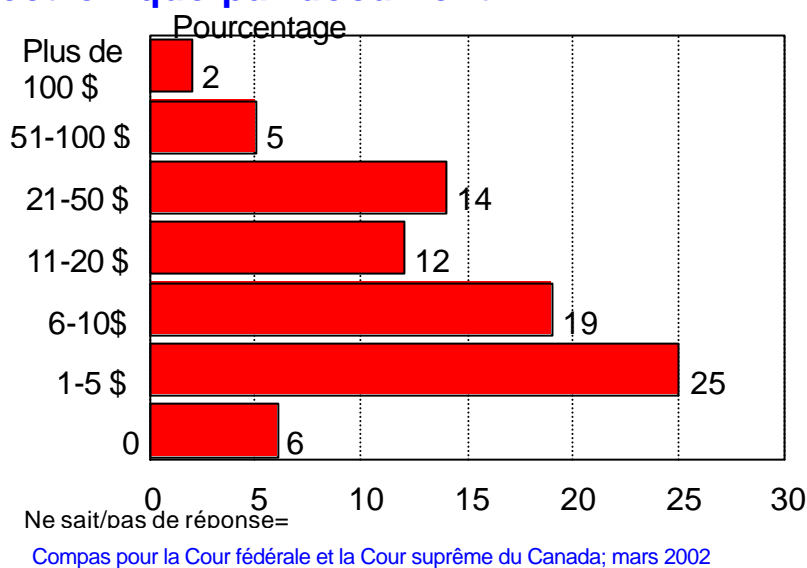
Nous examinons ci-dessous les attitudes concernant le paiement des frais de transactions que pourrait occasionner le dépôt électronique. Il faut signaler que les taux d'absence de réponse avaient tendance à être beaucoup plus élevés dans cette section.



Absence de consensus sur le prix

Nous avons d'abord demandé aux participants d'indiquer le prix le plus élevé qu'ils seraient prêts à payer pour des services de dépôt électronique par document. Les réponses sont très variées. La plus forte proportion de répondants, le quart, situent le prix le plus élevé entre 1 \$ à 5 \$ par document. Un nombre plus petit, mais considérable, de répondants sont prêts à payer entre 6 \$ à

Prix le plus élevé envisagé pour le dépôt électronique par document



10 \$ (19 %), 11 \$ à 20 \$ (12 %) et 21 \$ à 50 \$ par document (14 %). Peu d'avocats sont prêts à payer plus de 50 \$ par document. À l'autre extrême, rares sont ceux qui croient que le service devrait être gratuit. En tout, 18 % n'ont pas répondu à la question. La moyenne du prix le plus élevé que les répondants seraient prêts à payer est de 22,50 \$.



Étude sur le dépôt électronique :

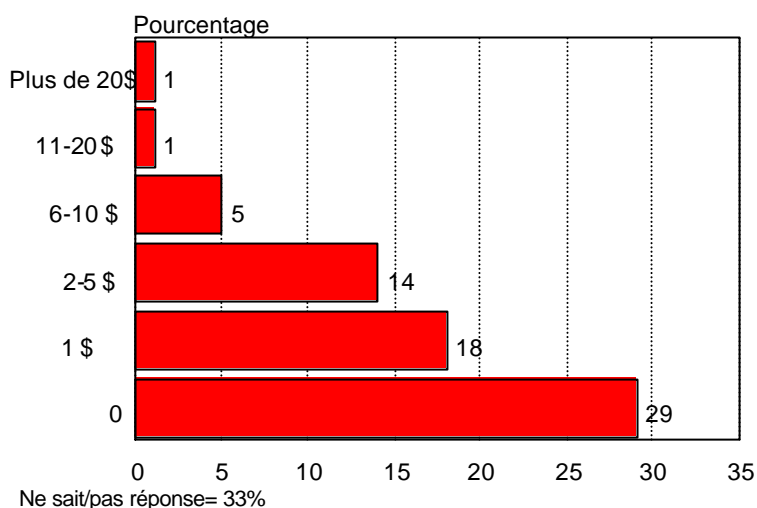
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada

Nous avons aussi demandé aux répondants d'indiquer quel prix par document serait si bas qu'il semblerait « trop bon marché » et mettrait en doute la qualité du service de dépôt électronique.

Pour plus du quart (29 %), si le service était gratuit, ils en mettraient en doute la qualité; 18 % de plus disent qu'un prix de 1 \$ semblerait trop bas, tandis que 14 % situe le prix entre 2 \$ et 5 \$.

Pour très peu d'avocats, un prix dépassant 10 \$ par document serait trop bon marché. Au moins le tiers n'ont pas répondu à cette question. La moyenne du prix le plus bas par document est de 2,16 \$.

Prix le plus bas envisagé pour la dépôt électronique par document

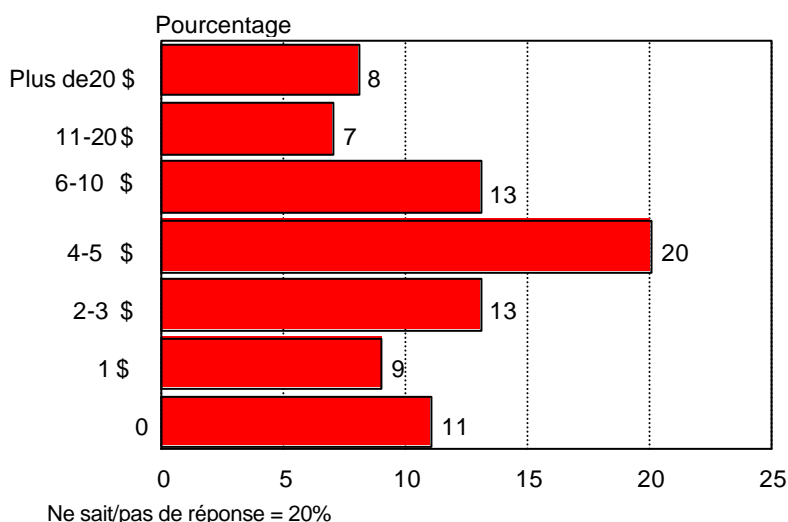


Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002

Près de 10 \$ – Prix moyen indiqué par les avocats

Enfin, nous avons demandé aux participants le prix par document pour les services de dépôt électronique qui serait pour eux un « bon prix », c'est-à-dire un prix permettant de croire à un service de qualité tout en étant abordable. Les réponses varient aussi, mais près de la moitié situent le bon prix entre 2 \$ et 10 \$ par document. Un répondant sur cinq situe le bon prix sous ce niveau. Près de la moitié de ces

Bon prix pour le depot électronique par document



Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002



derniers choisissent 1 \$ en guise de bon prix, tandis que l'autre moitié estiment que le service devrait être gratuit. À l'autre extrémité du spectre, 15 % estiment qu'un prix de plus de 10 \$ par document serait raisonnable. La moyenne du bon prix par document est de 8,91 \$.

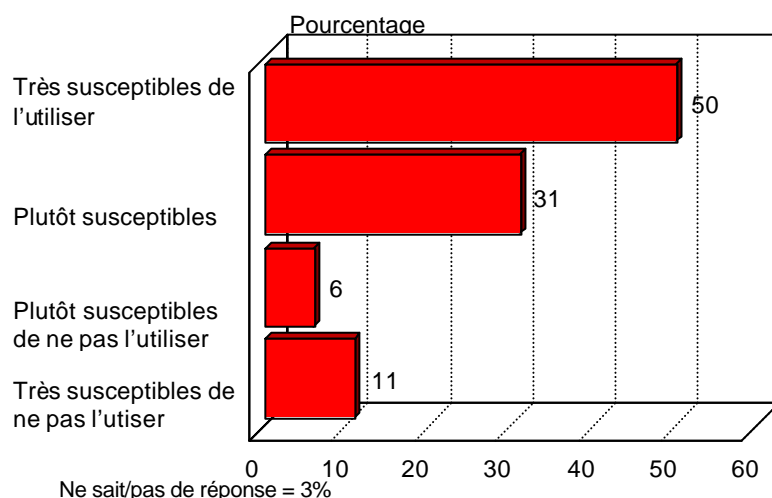
Probabilité d'utiliser le système de dépôt électronique

Nous avons demandé aux participants d'indiquer dans quelle mesure eux-mêmes et leur organisation étaient susceptibles d'utiliser un système de dépôt électronique.

Une forte majorité de répondants se disent susceptibles d'utiliser un système de dépôt électronique

La forte majorité des avocats sondés (81 %) croient qu'eux-mêmes et leur organisation sont au moins plutôt susceptibles d'utiliser un système de dépôt électronique, et exactement la moitié considèrent qu'ils sont *très* susceptibles de le faire. Les autres disent qu'ils sont peu susceptibles ou très peu susceptibles d'utiliser un tel système.

Probabilité d'utiliser le dépôt électronique



Compas pour la Cour fédérale et al Cour suprême du Canada; mars 2002



Caractéristiques du répondant et de l'organisation

Dans cette section, nous examinons des questions générales, comme l'utilisation personnelle d'Internet et les activités relatives aux fichiers PDF, en plus de noter des caractéristiques du répondant et de l'organisation.

Les avocats utilisent surtout Internet quotidiennement au travail, les autres formes d'utilisation sont moins fréquentes

Nous avons demandé aux participants de décrire l'utilisation qu'ils font d'Internet. Le tableau ci-dessous présente les catégories d'activités pour lesquelles les participants utilisent Internet, de même que la fréquence à laquelle ils l'utilisent.

Utilisation actuelle d'Internet

	Chaque Jour (%)	1-2 fois par semaine (%)	1-2 fois par mois (%)	Jamais (%)
Utilisation à la maison pour affaires	20	21	23	29
Utilisation au travail pour affaires	67	17	4	7
Utilisation du courrier électronique à la maison pour affaires	17	15	21	40
Effectuer des transactions financiers en direct	12	15	26	39

Ne sait/pas de réponses = 5-8%

[Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002](#)



Étude sur le dépôt électronique :
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada



Utilisation actuelle d'Internet

	Quotidienne (%)	1 à 2 fois par semaine (%)	1 à 2 fois par mois (%)	Jamais (%)
Utilise Internet à la maison pour affaires	20	21	23	29
Utilise Internet au travail pour affaires	67	17	4	7
Courrier électronique à la maison pour affaires	17	15	21	40
Transactions financières en ligne	12	15	26	39

Ne sait/pas de réponse = 5-8 %

[Compas pour la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada; mars 2002](#)

Il faut souligner que presque tous les avocats sondés utilisent Internet au travail pour affaires. En fait, 7 % seulement l'utilisent moins d'une ou deux fois par mois. À l'inverse, les deux tiers des répondants utilisent quotidiennement l'Internet au travail. Une minorité importante de répondants utilisent aussi Internet à la maison pour affaires au moins une ou deux fois par semaine (41 %) ou le courrier électronique à la maison pour affaires (32 %).

Ils sont moins nombreux à effectuer des transactions financières à une quelconque fréquence, bien qu'une minorité des répondants seulement (39 %) disent ne jamais le faire.

Dans l'ensemble, les avocats sondés semblent utiliser beaucoup Internet à des fins variées. Il est possible que les avocats qui utilisent Internet ont été plus enclins que les autres à participer à ce sondage, même si tous étaient invités à participer.

L'utilisation des fichiers PDF est surtout limitée à la lecture de documents, peu de répondants en créent ou en modifient

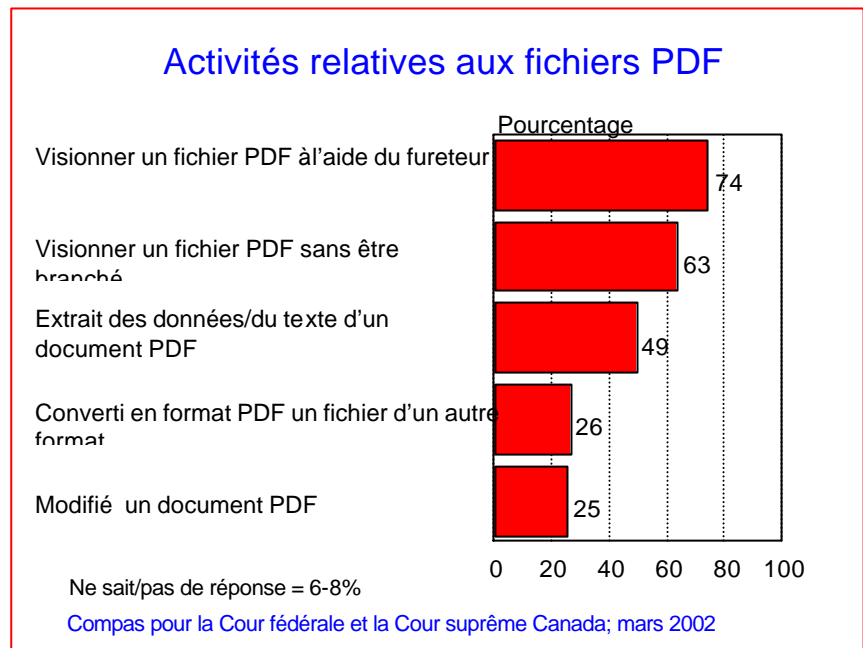
Nous avons aussi demandé aux participants d'indiquer parmi les activités relatives aux fichiers ci-dessous celles qu'ils avaient déjà exécutées :

- visionner un fichier PDF à l'aide de mon navigateur;
- visionner un fichier PDF sans être branché à Internet;
- convertir en format PDF un fichier d'un autre format;
- apporter des modifications à un document PDF;



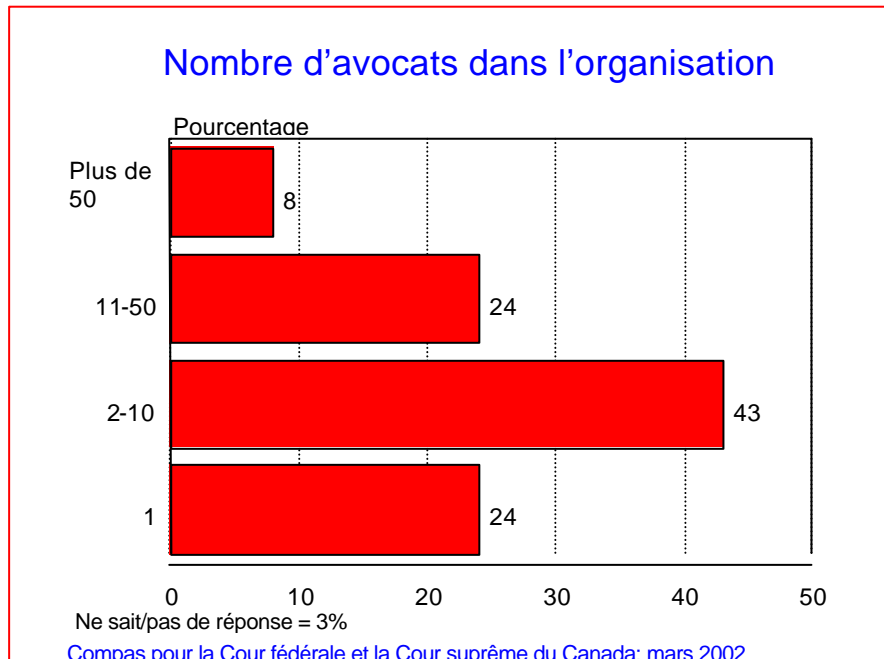
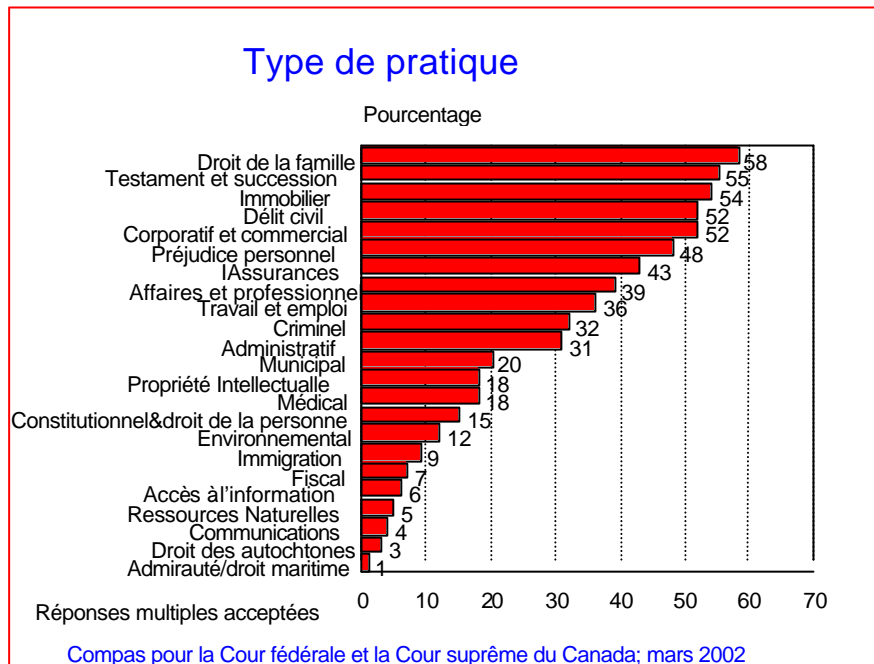
- extraire des données ou du texte d'un document PDF.

Les participants ont exécuté des activités à des degrés divers. Les trois quarts (74 %) ont visionné un fichier PDF à l'aide de leur navigateur, tandis qu'un peu moins des deux tiers (63 %) ont visionné un fichier PDF sans être branché à Internet et près de la moitié (49 %) ont extrait des données ou du texte d'un document PDF. Environ le quart (25-26 %) ont converti en format PDF un fichier d'un autre format ou ont modifié un document PDF.

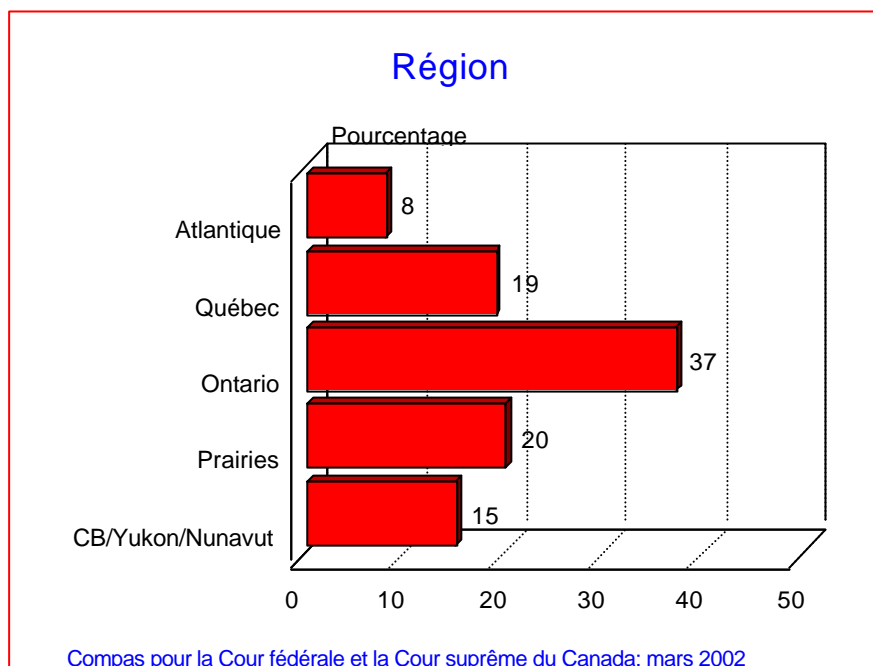


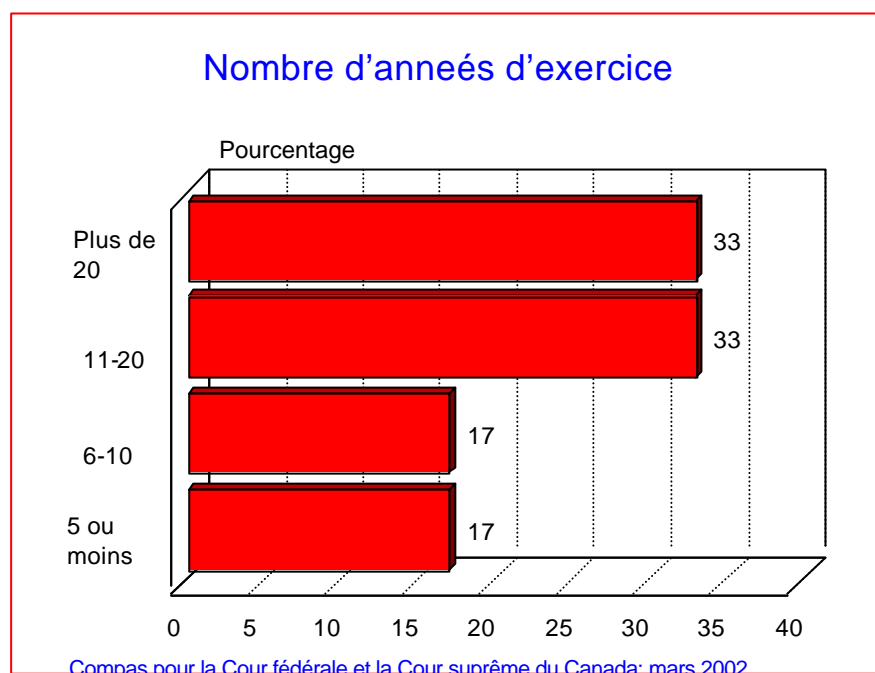
*Étude sur le dépôt électronique :
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada*

Les graphiques ci-dessous présentent les caractéristiques des participants au sondage et de leur organisation.



*Étude sur le dépôt électronique :
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada*





Analyses multivariées : Résumé des résultats

Nous avons fait des analyses multivariées afin de déterminer les variables qui représentent les facteurs ou déterminants principaux des attitudes à l'égard du dépôt électronique. Nous fournissons dans une note technique annexée au présent rapport des renseignements sur les méthodes utilisées pour faire ces analyses ainsi que les résultats détaillés. Dans la présente note sommaire, nous ne présentons que les résultats principaux des analyses. Nous fournissons un bref résumé suivi d'un examen plus approfondi des résultats.

En guise d'aperçu, nous pouvons dire que :

- ❑ les avocats sondés ont tendance à favoriser les aspects du dépôt électronique qui sont relativement passifs et qui leur permettent de produire ou recevoir rapidement de l'information, utilisant le dépôt électronique comme un système de messagerie électronique;
- ❑ ils n'ont pas l'air tentés d'accepter les tâches plus compliquées relatives à l'intégration de documents électroniques ni la formation nécessaire pour permettre au personnel d'exécuter des tâches plus complexes;
- ❑ par ailleurs, l'utilisation personnelle d'Internet rend les avocats plus favorables au dépôt électronique;
- ❑ en contradiction partielle avec le dernier point, la familiarité avec des aspects de la gestion de documents électronique n'est pas un facteur déterminant en dernière analyse. Cela semble indiquer que le dépôt électronique est assimilé davantage à des fonctions liées à Internet qu'à la gestion de documents électronique;
- ❑ par ailleurs, nous constatons que les avocats spécialisés dans des domaines (droit corporatif/commercial et droit de la famille) qui nécessitent des rapports avec de grandes bureaucraties privées ou publiques sont plus susceptibles de favoriser le dépôt électronique.

Il vaudrait probablement la peine d'examiner plus à fond la signification du dernier point. Il se peut que le cadre bureaucratique et corporatif dans lequel ces gens travaillent dépend déjà beaucoup du traitement de données électronique. Il se peut qu'une grande partie de leur travail se situe en dehors des domaines du droit dans lesquels les règles de la preuve et de la documentation conventionnelle s'appliquent.

Plus particulièrement, l'analyse donne à penser que :



Étude sur le dépôt électronique :

Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada

- ❑ l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité d'introduire des instances et de déposer des documents par voie électronique a un effet important, significatif et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. C'est l'élément déterminant le plus important;
- ❑ la possibilité de consulter les registres électroniques des dossiers, que le répondant y joue un rôle ou non, a un effet important, significatif et positif;
- ❑ l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité de recevoir des avis par courriel a un effet important et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ❑ l'impression qu'il sera plus difficile de constituer le dossier de manière électronique a un effet négatif et significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ❑ l'impression que la formation du personnel représenterait un défi a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ❑ l'opposition à l'obligation de déposer les documents en format papier ainsi qu'en format électronique a un effet positif presque significatif;
- ❑ l'utilisation d'Internet au travail pour affaires a un effet positif et significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ❑ l'exécution de transactions financières en direct a aussi un effet positif et significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ❑ le fait d'avoir extrait des données ou du texte d'un document PDF a un effet positif presque significatif;
- ❑ l'exercice du droit des affaires et du droit commercial a un effet positif presque significatif;
- ❑ les avocats spécialisés en droit corporatif et commercial sont plus susceptibles de favoriser l'adoption du dépôt électronique. Cet effet est significatif;
- ❑ les répondants de l'Alberta ont tendance à être en faveur du dépôt électronique.

Comme dernier point à considérer, le sondage renfermait des questions sur le prix par document que les répondants seraient prêts à payer pour le dépôt électronique. Nous les avons sondés pour déterminer le prix acceptable le plus élevé, le plus acceptable le plus bas et le prix jugé raisonnable ou constituant « un bon prix ». Si nous nous contentons d'examiner les corrélations simples entre ces facteurs et la variable de la probabilité d'adopter le dépôt électronique, le lien ne ressort pas de façon très évidente. Le facteur du prix le plus élevé est le seul qui affiche une corrélation significative avec la variable « probabilité ». Essentiellement, plus un répondant est prêt à payer, plus il est susceptible d'adopter le système. Par conséquent, le prix est un indicateur de la demande découlant d'un besoin perçu.

Nous présentons à la fin de la note technique sur les analyses multivariées une discussion plus détaillée de l'effet du prix sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique.



Étude sur le dépôt électronique :
Un rapport de COMPAS à la Cour suprême du Canada et à la Cour fédérale du Canada



Note technique détaillée :

Analyses multivariées de l'étude du dépôt électronique pour la CFC/CSC

Introduction

Nous déterminons ici les variables représentant les principaux facteurs ou éléments déterminants des attitudes à l'égard du dépôt électronique. Nous tentons d'expliquer la variable reflétant la probabilité d'adopter le dépôt électronique. Nous examinons la façon dont certains ensembles de facteurs influent sur la probabilité d'utiliser un système de dépôt électronique. Nous prenons ensuite les facteurs les plus importants de chaque ensemble pour les combiner en une analyse sommaire. La technique employée est l'analyse de régression ordinaire. Voici quelques points à signaler à propos de l'information découlant d'une telle analyse de régression et la terminologie qui s'y rattache :

- par niveau de signification conventionnel, nous désignons un effet atteignant un niveau de signification de 0,05 ou moins dans un test bilatéral;
- par niveau de signification marginal, nous désignons un effet atteignant un niveau de signification entre 0,05 et 0,1 dans un test bilatéral;
- dans les premières étapes de l'élaboration de modèles, nous continuons parfois de prendre en compte des facteurs dont le niveau de signification varie entre 0,1 et 0,2 parce que de tels facteurs peuvent atteindre un niveau de signification plus élevé lorsque nous éliminons ou ajoutons d'autres facteurs au modèle;
- nous utiliserons les statistiques « R au carré » et « R au carré rajusté » pour montrer la mesure dans laquelle un modèle de régression complet donne de bons résultats. Le R au carré est une indication du pourcentage de variation d'une variable dépendante, comme la probabilité d'adopter le dépôt électronique, qu'un ensemble complet de variables prédictives, ou de facteurs, permet de prévoir;
- nous utilisons des coefficients bêta standardisés pour montrer l'importance de chaque facteur. Ils varient entre -1 et 1. Plus un coefficient bêta est élevé, plus le facteur est important et contrôle les autres facteurs du modèle.

En guise d'aperçu de nos conclusions plus générales, nous pouvons dire que :

- les avocats sondés ont tendance à favoriser les aspects du dépôt électronique qui sont relativement passifs et qui leur permettent de produire ou recevoir rapidement de l'information, utilisant le dépôt électronique comme un système de messagerie électronique;
- ils n'ont pas l'air tentés d'accepter les tâches plus compliquées relatives à l'intégration de documents électroniques ni la formation nécessaire pour permettre au personnel d'exécuter des tâches plus complexes;
- par ailleurs, l'utilisation personnelle d'Internet rend les avocats plus favorables au dépôt électronique;

- en contradiction partielle avec le dernier point, la familiarité avec des aspects de la gestion de documents électronique n'est pas un facteur déterminant en dernière analyse. Cela semble indiquer que le dépôt électronique est assimilé davantage à des fonctions liées à Internet qu'à la gestion de documents électronique;
- par ailleurs, nous constatons que les avocats spécialisés dans des domaines (droit corporatif/commercial et droit de la famille) qui nécessitent des rapports avec de grandes bureaucraties privées ou publiques sont plus susceptibles de favoriser le dépôt électronique.

Les points ci-dessus, en conjonction avec quelques autres points sur lesquels nous nous étendrons plus tard, donnent à penser qu'une mise en œuvre graduelle du dépôt électronique serait préférable.

Nous signalons aussi que le prix anticipé d'un système de dépôt électronique peut agir de façon importante sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. Cependant, ces résultats sont probablement un peu trop instables pour les intégrer à la discussion principale.

Analyse

Éléments de l'avantage perçu

Les questions 5 à 14 du questionnaire renvoient à diverses catégories d'avantages qu'un système de dépôt électronique pourrait offrir. Les répondants ont évalué chaque catégorie d'avantages. Nous examinerons maintenant la façon dont les facteurs liés à ces catégories d'avantages influent sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

Nous constatons que les avantages particuliers expliquent 56,7 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 54,5 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Il s'agit d'un résultat significatif du point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs liés à des avantages particuliers expliquent 54,5 % de la variation de la probabilité d'utiliser le dépôt électronique.

Les effets particuliers de chaque facteur sont fournis ci-dessous :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1 Une fenêtre unique pour déposer les documents auprès d'une autorité, qu'il s'agisse d'une cour, d'une commission, d'un organisme, d'un conseil ou d'un tribunal	0,000	0,995
La possibilité d'instituer des procédures et de déposer des documents électroniquement	0,376	0,000
La possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique	0,228	0,001
Confirmation par courriel du dépôt ou de la signification de tous les documents	0,076	0,242
La possibilité de déposer des documents électroniquement vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine	-0,021	0,706
La possibilité de consulter les documents électroniques des causes auxquelles je participe directement	0,056	0,361
La possibilité de consulter les documents électroniques de causes en général, que j'y participe ou non	0,053	0,331
Avis reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui m'intéresse	0,203	0,000
Soutien technique disponible par téléphone	-0,115	0,044
Frais de transaction téléchargeables vers un chiffrier électronique ou un logiciel comptable	0,104	0,082

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Nous constatons que :

- la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique a un effet important, significatif et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. En fait, c'est l'effet le plus important;
- la possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique a un effet significatif et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- la possibilité d'être avisé par courriel lorsqu'un document est déposé a un effet significatif et positif;
- la disponibilité d'un soutien technique par téléphone a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. Les répondants considèrent probablement

que si un soutien téléphonique est nécessaire, le processus de dépôt électronique ne serait pas vraiment avantageux;

- les frais de transactions téléchargeables vers un chiffrier électronique a un effet positif presque significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

Difficultés potentielles du dépôt électronique

Les questions 15 à 19 traitent des difficultés ou préoccupations présumées relatives au dépôt électronique. Nous les avons évaluées au moyen d'une échelle « d'accord - en désaccord ».

Nous constatons que les facteurs liés à des difficultés particulières expliquent 34,5 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique, d'après le R au carré, et 33,6 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Il s'agit d'un résultat significatif d'un point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs liés à des difficultés particulières expliquent 33,6 % de la variation de la probabilité d'adopter ou d'utiliser le dépôt électronique.

Les effets particuliers de chaque facteur sont indiqués ci-dessous :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1 Les documents envoyés ou reçus par voie électronique sont plus vulnérables que ceux envoyés ou reçus personnellement ou par messenger	-0,064	0,217
Il sera plus difficile de constituer un dossier (les transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés)	-0,146	0,004
La livraison de documents par voie électronique est moins fiable que la livraison en personne ou par messenger	-0,093	0,121
Le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée	-0,302	0,000
Plutôt que d'éliminer la masse de papier, un système de dépôt électronique la rendra plus imposante encore	-0,153	0,009

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Nous constatons que :

- le fait que les répondants soient d'accord qu'il sera plus difficile de constituer un dossier de manière électronique a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- le fait que les répondants soient d'accord que la livraison de documents par voie électronique est moins fiable que d'autres formes de livraison a un effet négatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. L'effet n'est pas significatif, mais nous prendrons en compte ce facteur dans quelques analyses subséquentes parce qu'il est si près d'être significatif qu'il pourrait devenir plus important quand les variables du modèle changeront;
- le fait que les répondants soient d'accord que le dépôt électronique des documents exigerait une formation poussée a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. C'est l'effet le plus important dans cet ensemble;
- le fait que les répondants soient d'accord que le dépôt électronique rendra la masse de papier plus imposante plutôt que de l'éliminer a un effet négatif significatif.

Objections relatives au dépôt électronique

Les questions 20 à 24 illustrent des domaines possibles d'opposition au dépôt électronique. Nous constatons que les facteurs liés à des objectifs particuliers expliquent 6,1 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 4,3 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Il s'agit d'un résultat significatif du point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs liés à des objections particulières expliquent 4,3 % de la variation de la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

Le tableau suivant fournit les effets propres à chaque facteur :

Coefficients^a			
Modèle		Coefficients standardisés	
		Bêta	Sig.
1	Tous les fichiers sont d'un seul format standard	-0,162	0,007
	Tous les documents sont soumis en format papier ainsi qu'en format électronique	0,067	0,263
	Le <u>grand public</u> aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés	0,051	0,520
	Les <u>autres avocats</u> auront accès électroniquement aux documents que j'ai déposés	-0,126	0,062
	Le <u>grand public</u> aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés, moyennant tarif	-0,116	0,140

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles

d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique ?

Nous constatons que :

- ceux qui s'opposent le plus à présenter tous les documents dans un seul format standard sont significativement moins susceptibles d'être en faveur du dépôt électronique;
- ceux qui s'opposent fortement à ce que d'autres avocats aient accès aux documents qu'ils ont déposés sont moins susceptibles d'être en faveur du dépôt électronique. L'effet arrive à court du niveau de signification conventionnel, mais il est assez près pour justifier un examen plus approfondi;
- ceux qui s'opposent au fait que le grand public ait accès aux documents déposés moyennant tarif sont moins susceptibles d'être en faveur du dépôt électronique. Cet effet n'atteint pas non plus le niveau de signification conventionnel, mais il s'en approche assez près pour justifier un examen plus approfondi.

De façon générale, nous constatons que la batterie de questions concernant les objections n'est pas aussi importante que les autres ensembles examinés.

Facteurs significatifs ou presque significatifs combinés des ensembles précédents

Nous prenons maintenant les facteurs importants des trois ensembles précédents et nous les utilisons dans un modèle explicatif global. Nous constatons que les facteurs combinés expliquent 53,6 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 51,5 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Ce résultat est significatif du point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs importants des ensembles précédents expliquent 51,5 % de la variation de la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

Les résultats particuliers sont les suivants :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1 La possibilité d'instituer des procédures et de déposer des documents électroniquement	0,270	0,000
La possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique	0,129	0,014
Avis reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui m'intéresse	0,193	0,000
Soutien technique disponible par téléphone	-0,058	0,250
Frais de transaction téléchargeables vers un chiffrier électronique ou un logiciel comptable	0,113	0,027
Il sera plus difficile de constituer un dossier (les transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés)	-0,111	0,032
La livraison de documents par voie électronique est moins fiable que la livraison en personne ou par messenger	-0,034	0,533
Le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée	-0,234	0,000
Plutôt que d'éliminer la masse de papier, un système de dépôt électronique la rendra plus imposante encore	-0,050	0,391
Tous les fichiers sont d'un seul format standard	-0,026	0,542
Le <u>grand public</u> aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés	-0,026	0,581
Le <u>grand public</u> aura accès électroniquement aux documents que j'ai déposés, moyennant tarif	0,004	0,940

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Les effets particulièrement intéressants sont les suivants :

- la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique a un effet positif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. C'est l'effet le plus grand;
- la possibilité de signifier des documents aux parties à un litige par voie électronique a un effet positif significatif sur l'adoption;
- la possibilité d'être avisé par courriel lorsqu'un document est déposé a un effet positif significatif;
- la possibilité de télécharger les frais de transactions a un effet positif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- le fait d'être d'accord qu'il sera plus difficile de constituer un dossier de manière électronique a un effet négatif significatif sur l'adoption;
- le fait d'être d'accord que le dépôt électronique de documents nécessiterait une formation poussée a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

De façon générale, nous constatons que les évaluations des avantages relatifs aux diverses caractéristiques du dépôt électronique sont les facteurs les plus importants. Cependant, deux des facteurs faisant partie des « difficultés du dépôt électronique » sont importants. Les « objections au dépôt électronique » ne sont pas importantes lorsque nous les analysons en conjonction avec d'autres facteurs.

Variables liées aux caractéristiques générales

Nous nous tournons maintenant vers quelques variables liées aux caractéristiques générales des répondants et de leur organisation. Pour le moment, l'analyse ne tiendra pas compte des autres variables déjà examinées. Nous utiliserons les variables relatives au nombre de documents, à l'utilisation de l'Internet, à la familiarité avec des tâches de traitement de données de base, aux années de pratique, à la province et au type de pratique.

Nous constatons que les facteurs liés aux caractéristiques générales expliquent 37,6 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 28,3 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Ce résultat est significatif du point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs importants des ensembles précédents expliquent 28,3 % de la variation de la probabilité d'adopter le dépôt électronique.

Les résultats particuliers sont les suivants :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1 Q1	-0,001	0,985
J'utilise Internet à la <u>maison</u> pour <u>affaires</u> .	0,029	0,752
J'utilise Internet au <u>travail</u> pour <u>affaires</u> .	0,250	0,000
J'utilise le courrier électronique à la maison pour <u>affaires</u> .	0,006	0,951
J'effectue des transactions financières en direct	0,202	0,002
Visionner un fichier PDF à l'aide de mon fureteur	0,005	0,953
Visionner un fichier PDF sans être branché à Internet	0,051	0,485
Convertir en format PDF un fichier d'un autre format	0,101	0,111
Apporter des modifications à un document PDF	0,005	0,937
Extraire des données ou du texte d'un document PDF	0,116	0,068
Administratif	-0,042	0,519
Affaires et professionnel	0,097	0,150
Constitutionnel et droit de la personne	-0,072	0,263
Corporatif et commercial	-0,159	0,030
Criminel	0,041	0,472
Environnemental	-0,026	0,691
Famille	-0,129	0,031
Immigration	0,038	0,506
Assurances	-0,144	0,048
Propriété intellectuelle	-0,064	0,349
Travail et emploi	-0,052	0,422
Médical	0,019	0,754
Municipal	0,075	0,230
Ressources naturelles	-0,049	0,484
Préjudice personnel	0,019	0,787
Immobilier	-0,020	0,785
Délit civil	0,038	0,582
Testaments et succession	0,068	0,324
Droit des Autochtones	0,048	0,500
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	0,002	0,984
Amirauté/droit maritime	-0,037	0,562
Communications	0,069	0,354
Droit fiscal	-0,004	0,961
Région de l'Atlantique	0,059	0,312
Québec	-0,090	0,293
Ontario	-0,071	0,370
Manitoba et Saskatchewan	0,022	0,709
Alberta	-0,114	0,053
Depuis combien d'années pratiquez-vous cette profession, personnellement?	-0,039	0,467
Colombie-Britannique	-0,063	0,328

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Les effets particuliers sont les suivants :

- ce n'est pas surprenant que la fréquence d'utilisation de l'Internet au travail pour affaires a une incidence positive et significative sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. C'est le facteur le plus important dans ce modèle;
- la fréquence à laquelle les répondants utilisent l'Internet pour effectuer des transactions financières en direct a un effet positif et significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- ceux qui ont converti en format PDF un fichier d'un autre format sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur n'atteint pas un niveau de signification conventionnel, mais il s'en approche assez pour justifier un examen plus approfondi;
- les répondants qui ont extrait des données ou du texte d'un document PDF sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Une fois encore, ce facteur n'atteint pas tout à fait le niveau de signification conventionnel;
- les avocats en droit des affaires et en droit professionnel sont moins susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur n'est pas tout à fait significatif. À noter qu'on doit tenir compte du codage inverse de la variable pour interpréter ce résultat;
- les avocats spécialisés en droit corporatif et commercial sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur est nettement significatif. Une fois encore, il faut prendre en considération le codage inverse pour interpréter ce résultat;
- les avocats spécialisés en droit de la famille sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur est nettement significatif. Une fois encore, il faut prendre en considération le codage inverse pour interpréter ce résultat;
- les avocats spécialisés en droit de l'assurance sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur est nettement significatif. Une fois encore, il faut prendre en considération le codage inverse pour interpréter ce résultat;
- les avocats qui exercent en Alberta sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Ce facteur atteint presque le niveau de signification conventionnel. Une fois encore, il faut prendre en compte le codage inverse pour interpréter ce résultat.

De façon générale, la familiarité avec l'Internet et avec quelques tâches simples de traitement électronique des données est le principal indicateur. Cependant, nous constatons aussi que les avocats spécialisés dans certaines catégories du droit sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. Dans une certaine mesure, il semble que les domaines d'exercice du droit que l'on retrouve fréquemment dans de grandes bureaucraties privées ou publiques sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique.

Un modèle total

Nous avons ensuite examiné tous les facteurs significatifs et presque significatifs relevés dans l'ensemble des variables générales de même que dans les ensembles précédents et nous avons estimé une série de modèles jusqu'à ce que nous en trouvions un où tous les facteurs sont significatifs ou extrêmement près de l'être.

Nous constatons que notre dernier ensemble de facteurs explique 57,5 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 55,9 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Il s'agit d'un résultat significatif du point de vue statistique. Cela signifie que les facteurs importants des ensembles précédents expliquent 55,9 % de la variation de la probabilité d'utiliser le dépôt électronique.

Les résultats particuliers sont les suivants :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1		
La possibilité d'instituer des procédures et de déposer des documents électroniquement	0,275	0,000
La possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique	0,106	0,032
Avis reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui m'intéresse	0,175	0,000
Frais de transaction téléchargeables vers un chiffrier électronique ou un logiciel comptable	0,088	0,048
Il sera plus difficile de constituer un dossier (les transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés)	-0,154	0,001
Le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée	-0,147	0,003
J'utilise Internet au <u>travail</u> pour <u>affaires</u> .	0,126	0,006
J'effectue des transactions financières en direct	0,179	0,000
Corporatif et commercial	-0,160	0,000
Droit de la famille	-0,070	0,092

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Nous constatons que :

- l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité d'introduire une instance et de déposer des documents par voie électronique a un effet important, significatif et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. C'est le facteur définitif le plus important;

- l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique a un effet positif et significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité de recevoir un avis par courriel a un effet positif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité de télécharger les frais de transactions a un effet significatif positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'impression qu'il sera plus difficile de constituer un dossier de manière électronique a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'impression que le dépôt électronique nécessitera une formation poussée a un effet négatif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'utilisation de l'Internet au travail pour affaires a un effet positif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- l'exécution de transactions financières en direct a aussi un effet positif significatif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique;
- les avocats spécialisés en droit corporatif et commercial sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. L'effet est significatif;
- les avocats qui exercent le droit de la famille sont plus susceptibles d'adopter le dépôt électronique. L'effet atteint presque le niveau de signification conventionnel dans un test bilatéral.

Enfin, nous devons souligner que l'effet de l'Alberta n'a disparu qu'assez tard dans nos itérations comme effet significatif ou presque significatif. Par conséquent, il semble y avoir une certaine différence entre les avocats de l'Alberta et les avocats des autres provinces et territoires, mais l'effet n'est pas considérable.

Nous devons souligner un point secondaire : le modèle de régression définitif était relativement sain par rapport aux hypothèses de régression habituelles. Il y avait une corrélation significative entre quelques facteurs, mais rien de grave. La distribution des erreurs s'est comportée raisonnablement bien compte tenu que la plupart des variables employées sont de nature ordinale ou dichotomique.

Conclusions

Essentiellement, nous constatons que :

- les avocats sondés sont généralement favorables aux aspects du dépôt électronique qui sont relativement passifs et qui leur permettent de produire ou recevoir rapidement de l'information, utilisant le dépôt électronique comme un système de messagerie électronique;
- ils ne semblent pas tentés de façon générale d'accepter les tâches plus compliquées relatives à l'intégration de documents électroniques ni la formation nécessaire pour permettre au personnel d'exécuter des tâches plus complexes;
- par ailleurs, l'utilisation personnelle d'Internet rend les avocats plus favorables au dépôt électronique;

- en contradiction partielle avec le dernier point, la familiarité avec des aspects de la gestion de documents électronique n'est pas un facteur déterminant en dernière analyse. Cela semble indiquer que le dépôt électronique est assimilé davantage à des fonctions liées à Internet qu'à la gestion de documents électronique;
- par ailleurs, nous constatons que les avocats spécialisés dans des domaines (droit corporatif/commercial et droit de la famille) qui nécessitent des rapports avec de grandes bureaucraties privées ou publiques sont plus susceptibles de favoriser le dépôt électronique.

Il vaudrait probablement la peine d'examiner plus à fond la signification du dernier point. Il se peut que le cadre bureaucratique et corporatif dans lequel ces gens travaillent dépend déjà beaucoup du traitement de données électronique. Il se peut qu'une grande partie de leur travail se situe en dehors des domaines du droit dans lesquels les règles de la preuve et de la documentation conventionnelle s'appliquent.

Comme nous l'expliquerons de façon un peu plus détaillée dans un addenda de cette section du rapport, les coûts anticipés d'un système de dépôt électronique ont probablement une grande incidence sur les points de vue exprimés par les répondants. Cependant, en raison de la nature hypothétique et prospective des questions relatives au prix, elles ne devraient probablement pas figurer dans le modèle principal.

En général, il semblerait préférable déployer graduellement le dépôt électronique dans la plupart des types de pratique. On laisserait ainsi aux avocats le temps de s'acclimater aux possibilités du dépôt électronique dans le cadre d'une stratégie de gestion de l'information et non comme un simple mécanisme de transaction rapide. De plus, la mise en œuvre graduelle permettrait aux gens d'apprivoiser le système en prenant en compte l'aspect économique au moyen d'expériences relativement non menaçantes. Bien entendu, certains domaines d'exercice sont déjà prêts à s'engager dans cette voie.

Addenda sur les variables liées au facteur « prix »

Comme dernier point à considérer, le sondage renfermait des questions sur le prix par document que les répondants seraient prêts à payer pour le dépôt électronique. Nous les avons sondés pour déterminer le prix acceptable le plus élevé, le plus acceptable le plus bas et le prix jugé raisonnable ou constituant « un bon prix ». Si nous nous contentons d'examiner les corrélations simples entre ces facteurs et la variable de la probabilité d'adopter le dépôt électronique, le lien ne ressort pas de façon très évidente. Le facteur du prix le plus élevé est le seul qui affiche une corrélation significative avec la variable « probabilité ». Essentiellement, plus un répondant est prêt à payer, plus il est susceptible d'adopter le système. Par conséquent, le prix est un indicateur de la demande découlant d'un besoin perçu.

Nous obtenons quelques résultats intéressants lorsque nous dépassons les corrélations de base. Par exemple, quand nous intégrons (tous) les facteurs relatifs au prix dans le modèle de régression définitif décrit ci-dessus, nous constatons que :

- ils ont tous un effet significatif ou presque significatif;
- le prix le plus élevé et le prix le plus bas ont tendance à rendre l'adoption plus probable;
- le facteur le plus important dans cet ensemble de facteurs est le « bon prix » qui a un effet opposé aux autres. En d'autres mots, plus le bon prix perçu est élevé, moins l'adoption est probable. Donc, l'estimation du bon prix semble relever d'une quelconque forme de réalisme que les répondants écartent, croyant que ce prix serait raisonnable, mais quand même trop élevé;
- fait intéressant, lorsque nous intégrons les facteurs liés au prix, les facteurs liés à l'avantage qu'offre la possibilité de télécharger les frais de transactions et aux difficultés de constituer un dossier de manière électronique ne sont plus significatifs. Ainsi, il semble y avoir un lien étroit entre le prix et le poids que les répondants accordent à la disponibilité de données comptables et à certaines difficultés du dépôt électronique.

Ceci étant dit, nous devons être conscients que les facteurs liés au prix sont étroitement corrélés. Cela ne compromet pas entièrement leur utilité, mais cela peut fausser l'importance apparente de l'effet qu'ils ont lorsqu'ils figurent tous dans le même modèle. Nous devons aussi souligner que l'application du modèle final en conjonction avec les trois facteurs liés au prix réduit l'échantillon utile à 178 répondants. Les autres modèles décrits dans le corps principal du rapport sont généralement fondés sur un plus grand nombre de réponses. Par exemple, le modèle final est fondé sur 274 réponses.

Nous avons exécuté plusieurs analyses de régression dans lesquelles chaque facteur lié au prix a été intégré séparément dans le modèle final afin d'éliminer quelques corrélations entre ces facteurs et d'augmenter le nombre de sondages de l'échantillon. Les résultats sont surprenants en ce sens que les facteurs liés au prix n'ont pas un effet significatif lorsque nous les analysons séparément, ce qui donne à penser qu'une partie du niveau de signification qu'ils atteignent collectivement est due aux corrélations qui existent entre eux. Cependant, même s'ils ne sont pas significatifs isolément, ils ont quand même agi sur le niveau de signification et l'effet de quelques autres facteurs sur lesquels l'impact semble le plus grand lorsque les trois facteurs liés au prix sont utilisés ensemble. Plus particulièrement, comme exemple principal, l'avantage perçu de la possibilité de télécharger les frais dans un chiffré électronique devient toujours non significatif quand nous prenons en compte l'un ou l'autre facteur lié au prix. Au bout du compte, cela confirme l'idée que les répondants ne sont pas sûrs des coûts et la perspective de se voir imposer des frais additionnels fait partie de la façon dont ils réagissent à cette proposition. Cette conclusion peut se refléter dans le soulagement qu'offre la disponibilité des coûts détaillés par téléchargement, ou dans les réponses prospectives relatives au coût raisonnable. Toutefois, les deux éléments sont liés, probablement parce qu'ils découlent tous deux de l'angoisse éprouvée face au coût anticipé.

Quoi qu'il en soit, les résultats sont plus spéculatifs en raison d'une partie des problèmes particuliers inhérents aux variables liées aux prix. Nous ne sommes probablement pas à même de les considérer comme un élément stable du modèle principal.

Analyse de régression finale rajustée à l'aide de facteurs modifiés

Introduction

Quelques irrégularités en matière de codage sont ressorties de notre étude d'une partie des données des séries q5 à q14 (avantages) et q20 à q24 (objections). De telles irrégularités ne sont pas rares dans les questionnaires auto-administrés. Ces deux séries de questions comportaient en fait deux variables pour chaque question à l'étude. Une variable fournit l'information sur le plus grand avantage ou la plus grande objection. L'autre fournit une réponse plus graduée permettant d'illustrer le degré relatif de l'avantage ou de l'objection.

Dans les séries ayant trait aux avantages, le libellé des questions était tel que le répondant ne devait choisir qu'une caractéristique comme plus grand avantage. Les autres caractéristiques devaient être considérées en fonction de la deuxième catégorie de variables indiquant une gradation de l'avantage. Malheureusement, les répondants n'ont pas toujours respecté cette logique. Dans une paire de variables se rapportant à la même information, les répondants ont parfois choisi le plus grand avantage pour ensuite évaluer l'importance de cet avantage. Parfois, ils n'inscrivaient rien dans la colonne réservée au plus grand avantage et ils indiquaient leur choix dans les colonnes réservées à l'évaluation des avantages. Ces pratiques ont eu entre autres pour résultat que des variables censées refléter une évaluation graduée des avantages sur une échelle de trois points incluent quelques résultats reflétant le plus grand avantage à un quatrième niveau.

Dans les séries ayant trait aux objections, le libellé était tel que les répondants pouvaient logiquement croire qu'ils pouvaient indiquer qu'ils s'opposaient le plus à plusieurs points pour ensuite graduer quand même leur objection à chaque point, même s'ils l'avaient déjà choisie comme objection la plus forte. Néanmoins, la gradation des réponses devait se faire sur une échelle de trois points et ce qui a été codé au bout du compte comprenait quelques codes issus d'un quatrième niveau. Une fois encore, à cause de quelques-uns des problèmes inhérents aux questionnaires auto-administrés, ces données n'étaient pas toujours systématiquement conformes à ce qui avait été indiqué dans les variables reflétant la plus forte objection.

Compte tenu de ces problèmes, nous avons décidé de reprendre quelques-unes des analyses de régression en question. Nous avons donc examiné tous les facteurs gradués et nous en avons limité le codage de manière qu'ils ne puissent prendre que les trois valeurs implicites dans le libellé évident du questionnaire. Nous avons éliminé toute référence à une quatrième catégorie ou à une catégorie la plus élevée absolue pour tous ces facteurs, ce qui a aussi réduit l'échantillon disponible pour quelques analyses. À titre d'information, nous ne parlerons ici que du modèle final total pour permettre au lecteur de comparer la version modifiée de ce modèle à la version décrite dans notre rapport préliminaire.

Un modèle total modifié

Nous avons pris plusieurs ensembles de variables et nous les avons fait passer par plusieurs itérations jusqu'à ce que nous obtenions un modèle dans lequel tous les facteurs étaient significatifs ou très proches du niveau de signification conventionnel. Nous présentons ci-dessous les résultats de ce modèle total final révisé.

Nous constatons que notre ensemble de facteurs final explique 64,2 % de la probabilité d'adopter le dépôt électronique d'après le R au carré et 61,7 % d'après le R au carré rajusté, la méthode plus appropriée. Ce résultat est significatif du point de vue statistique. **Cela signifie que les facteurs importants extraits des ensembles précédents expliquent 61,7 % de la variation de la probabilité d'utiliser le dépôt électronique. Les R au carré comparables de notre modèle préliminaire étaient 57,5 % et 55,9 %. Par conséquent, notre modèle modifié a une efficacité prédictive légèrement supérieure à celle de notre modèle original.**

Nous avons ensuite pris tous les facteurs significatifs et presque significatifs que nous avons identifiés dans l'ensemble des variables liées aux caractéristiques générales de même que dans tous les ensembles antérieurs et nous avons estimé une série de modèle jusqu'à ce que nous arrivions à celui où tous les facteurs sont significatifs ou très près de l'être.

Les résultats sont les suivants :

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1		
La possibilité d'instituer des procédures et de déposer des documents électroniquement	0,296	0,000
La possibilité de consulter les documents électroniques de causes en général, que j'y participe ou non	0,112	0,036
Avis reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui m'intéresse	0,243	0,000
Il sera plus difficile de constituer un dossier (les transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés)	-0,169	0,002
Le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée	-0,099	0,090
Tous les documents sont soumis en format papier ainsi qu'en format électronique	0,087	0,066
J'utilise Internet au <u>travail</u> pour <u>affaires</u> .	0,172	0,001
J'effectue des transactions financières en direct	0,155	0,003
Extraire des données ou du texte d'un document PDF	0,092	0,083
Droit des affaires et professionnel	0,093	0,094
Droit corporatif et commercial	-0,152	0,005
Alberta	-0,077	0,104

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

D'après ces résultats, nous constatons que :

- l'évaluation de l'avantage qu'offre la possibilité d'introduire des instances et de déposer des documents par voie électronique a un effet important, significatif et positif sur la probabilité d'adopter le dépôt électronique. Il s'agit du facteur final le plus important. **Ce résultat est essentiellement le même pour ce facteur que dans le modèle préliminaire;**
- la possibilité de consulter des documents électroniques, que le répondant y participe ou non, a un effet important, significatif et positif ici même si l'effet n'était **pas** significatif dans le modèle total original;
- la possibilité d'aviser les parties à un litige par voie électronique n'a **pas** un effet significatif ici, contrairement au modèle préliminaire;
- la possibilité d'être avisé par courriel a un effet positif important dans **les deux** modèles et il est encore plus significatif dans le modèle modifié;
- l'effet significatif du téléchargement des frais de transactions, révélé dans nos travaux préliminaires, est **absent** dans l'analyse modifiée;
- le fait d'être d'accord qu'il sera plus difficile de constituer le dossier des documents et transcriptions a un effet négatif dans **les deux** modèles définitifs;
- le fait d'être d'accord que le dépôt électronique des documents nécessiterait une formation poussée du personnel a une incidence négative dans **les deux** modèles;
- le fait de s'opposer à ce que tous les documents soient soumis en format papier ainsi qu'en format électronique a un effet positif presque significatif dans le modèle modifié tandis qu'il n'est **pas** important dans le modèle original. Dans ce cas-ci, en raison du codage des variables, cela signifie que les répondants qui ont peu ou aucune objection aux deux formes de dépôt sont moins susceptibles de vouloir adopter le dépôt électronique;
- l'utilisation de l'Internet au travail a un effet positif et significatif important dans **les deux** modèles;
- le fait d'effectuer des transactions financières en direct a un effet positif et significatif important dans **les deux** modèles;
- le fait d'avoir extrait des données ou du texte d'un document PDF a un effet positif presque significatif dans le modèle modifié mais **pas** dans notre modèle total précédent;
- le fait d'exercer le droit des affaires et le droit commercial a un effet positif presque significatif dans ce modèle, ce qui n'était **pas** le cas dans le modèle préliminaire. Il faut se rappeler qu'en raison du codage inversé, un effet positif signifie que les avocats spécialisés en droit des affaires et en droit commercial sont moins susceptibles d'adopter le dépôt électronique;
- le fait d'exercer le droit corporatif et commercial a un effet négatif significatif dans **les deux** modèles. En raison du codage inversé, cela signifie que les avocats spécialisés en droit corporatif et commercial ont tendance à favoriser le dépôt électronique;
- le fait d'exercer le droit en Alberta a un effet négatif presque significatif. L'effet est **presque** significatif dans le modèle préliminaire, mais non dans les dernières étapes.

En raison de l'inversion du codage, cela signifie que les avocats de l'Alberta ont tendance à favoriser le dépôt électronique;

- l'effet négatif presque significatif de l'exercice du droit de la famille qui existait dans le modèle préliminaire est **absent** dans le modèle modifié.

Règle générale, ces résultats ne modifient pas nos conclusions précédentes. L'élimination de l'effet lié à l'exercice du droit de la famille et le nouvel effet lié à l'exercice du droit des affaires et du droit commercial représentent des changements mineurs. L'effet important lié à l'exercice du droit corporatif demeure. Dans le nouveau modèle, l'effet d'une tâche de TED légèrement plus complexe semble déterminant. Toutefois, en général, l'importance de l'utilisation relativement passive de l'Internet, par opposition à la gestion de documents électroniques plus active, demeure prédominante. Il est relativement remarquable que l'importance de la possibilité de télécharger les frais de transactions ne ressort pas dans le nouveau modèle.

Nous indiquons ci-dessous pour référence les effets des facteurs mesurés dans le modèle final total précédent.

Coefficients^a

Modèle	Coefficients standardisés	
	Bêta	Sig.
1		
La possibilité d'instituer des procédures et de déposer des documents électroniquement	0,275	0,000
La possibilité d'aviser les parties au litige par voie électronique	0,106	0,032
Avis reçu par courriel lorsqu'un document est déposé pour une cause qui m'intéresse	0,175	0,000
Frais de transaction téléchargeables vers un chiffrier électronique ou un logiciel comptable	0,088	0,048
Il sera plus difficile de constituer un dossier (les transcriptions et autres preuves) et le recueil de jurisprudence et de doctrine de manière électronique (p. ex. les documents devront être numérisés)	-0,154	0,001
Le dépôt électronique des documents exigerait que les membres de mon personnel et moi-même suivions une formation poussée	-0,147	0,003
J'utilise Internet au <u>travail</u> pour <u>affaires</u>	0,126	0,006
J'effectue des transactions financières en direct	-0,179	0,000
Droit corporatif et commercial	-0,160	0,000
Droit de la famille	-0,070	0,092

- a. Variable dépendante : À partir de ce que vous en savez maintenant, dans quelle mesure êtes-vous (vous et votre organisation) très susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles d'utiliser, plutôt susceptibles de ne pas utiliser ou très susceptibles de ne pas utiliser un système de dépôt électronique?

Degré d'objection des répondants à l'accès du grand public aux documents électroniques que les répondants ont déposés

La question 22 est l'indicateur le plus général de ce facteur. Une analyse plus approfondie a été demandée à ce sujet. Je crois que les résultats les plus instructifs en l'occurrence sont ceux d'une analyse bivariée simple dans laquelle nous examinons la façon dont divers facteurs sont liés à la question 22, un facteur à la fois. Nous analyserons l'élément de l'opposition la plus vive comme variable dépendante, puis nous analyserons le degré d'objection indiqué sur ce point, en n'utilisant que les trois valeurs originales. Nous utiliserons les variables objectives liées aux renseignements généraux, reflétant le nombre de documents habituellement traités, le domaine d'activité du répondant, le nombre d'années d'exercice, le nombre de membres du barreau dans son organisation, ses habitudes en matière d'utilisation de l'informatique et du TED et la région dans laquelle il exerce.

En examinant d'abord l'indicateur de l'objection la plus vive, nous constatons que :

- le lien entre l'utilisation de l'Internet pour le travail et l'opposition à l'accès du grand public est significatif. Même si la corrélation n'est pas particulièrement forte, les répondants qui n'utilisent jamais l'Internet pour affaires sont susceptibles d'indiquer qu'ils s'opposent le plus à l'accès du grand public.

Parmi la multitude de relations bivariées examinées par rapport à l'indicateur de l'objection la plus vive, c'est la seule corrélation qui s'est révélée nettement significative à l'aide des tests de signification les plus fondamentaux. Il semble que les répondants peu familiers avec l'Internet ont légèrement tendance à se méfier de l'accès du grand public aux documents électroniques qu'ils ont déposés.

Quand nous nous tournons vers l'indicateur gradué de l'opposition à l'accès du grand public aux documents électroniques que le répondant a déposés (en n'utilisant que les trois gradations initiales), nous constatons :

- une fois encore, un effet significatif entre l'utilisation de l'Internet pour affaires et l'opposition à l'accès du grand public. L'effet est toutefois modéré. Les répondants qui n'utilisent jamais l'Internet pour affaires sont plus susceptibles de s'opposer le plus à l'accès du grand public;
- un effet presque significatif entre le fait d'avoir visionné un fichier PDF à l'aide d'un fureteur et l'opposition à l'accès du grand public. L'effet est complexe pour ceux qui n'ont pas utilisé un fureteur de cette façon aux extrêmes des objections tandis que les répondants qui ont utilisé un fureteur de cette façon ont tendance à s'opposer modérément à l'accès du grand public;
- un effet significatif entre le fait de visionner un fichier PDF à l'aide d'un fureteur et l'opposition à l'accès du grand public aux documents déposés par voie électronique. Le lien n'est pas direct. Ceux qui n'ont jamais visionné un document PDF à l'aide d'un fureteur sont plus susceptibles de se situer aux extrêmes de l'opposition à l'accès du

- grand public tandis que ceux qui ont visionné des fichiers PDF à l'aide d'un fureteur sont plus susceptibles de s'opposer modérément à l'accès du grand public;
- un effet presque significatif entre le fait d'avoir apporté des modifications à un document PDF et le degré d'opposition à l'accès du grand public. Une fois encore, l'effet se comporte comme nous venons de le voir, les répondants inexpérimentés se situant aux deux extrêmes de l'opposition tandis que les répondants expérimentés sont plus susceptibles d'être au centre;
 - un effet significatif et modéré entre l'exercice du droit constitutionnel et le degré d'opposition à l'accès du grand public. Les avocats spécialisés en droit constitutionnel sont moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public aux documents électroniques;
 - les répondants spécialisés en droit de la famille sont un peu plus susceptibles de s'opposer vivement à l'accès du grand public aux documents électroniques que les autres répondants. Bien entendu, c'est conforme à la nature relativement secrète et privilégiée d'une grande partie des procédures dans ce domaine pour ce qui concerne les enfants et la famille;
 - les avocats spécialisés en droit de l'assurance sont moins susceptibles que les autres répondants de s'opposer fortement à l'accès du grand public aux dossiers électroniques;
 - les répondants spécialisés en propriété intellectuelle sont un peu moins susceptibles que les autres de s'opposer fortement à l'accès du grand public, mais l'effet n'atteint pas, de peu, le niveau de signification conventionnel;
 - les avocats spécialisés en droit immobilier sont susceptibles de se situer au niveau modéré d'opposition plutôt qu'aux extrêmes, mais l'effet n'atteint pas, de peu, le niveau de signification conventionnel;
 - les répondants spécialisés en droit testamentaire et successoral sont plus susceptibles que les autres de s'opposer à l'accès du grand public. L'effet est modéré;
 - les avocats spécialisés en droit des Autochtones sont moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public que les autres, mais ils représentent un groupe relativement petit;
 - les avocats spécialisés en droit de l'accès à l'information sont moins susceptibles que les autres de s'opposer fortement à l'accès du grand public, mais l'effet n'atteint pas le niveau de signification conventionnel;
 - les avocats spécialisés en droit maritime sont nettement moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public, mais ils constituent un petit échantillon;
 - les avocats spécialisés en droit des communications sont nettement moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public que les autres répondants, mais, une fois encore, l'échantillon est petit;
 - les avocats spécialisés en droit fiscal sont nettement moins susceptibles que les autres de s'opposer à l'accès du grand public;
 - les avocats qui exercent en Alberta sont moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public que les autres. Le caractère unique de l'Alberta est apparu de façon mineure dans diverses parties de l'analyse pour ce projet;

- les avocats qui exercent en Colombie-Britannique sont un peu plus susceptibles que les autres de s'opposer fortement à l'accès du grand public, mais l'effet est légèrement à court du niveau de signification conventionnel;
- le nombre de membres du barreau dans l'organisation du répondant a un lien significatif avec l'attitude envers l'accès du grand public. Les plus grandes organisations sont moins susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public;
- plus le nombre d'années d'exercice du répondant est élevé, plus il est susceptible de s'opposer à l'accès du grand public.

Il semblerait que le degré d'opposition à l'accès du grand public aux documents électroniques déposés par le répondant dépend en partie :

- de l'expérience avec diverses tâches de TED;
- du type de pratique;
- de la taille de l'organisation;
- de l'étape dans la carrière en fait d'années d'exercice.

Ces effets ne sont pas tous simplement linéaires. Dans certains cas, les répondants familiers avec certaines tâches de TED sont susceptibles de se situer à un niveau d'opposition modérée reflétant une évaluation raisonnée et mesurée fondée sur l'expérience. Les répondants inexpérimentés sont plus susceptibles de s'opposer fortement ou de ne pas s'opposer du tout dans certains cas. Ce comportement extrême témoigne d'un manque d'expérience pertinente. Les plus grandes organisations sont assurément plus à l'aise avec l'accès du grand public. Les avocats les plus chevronnés, chez qui joue probablement l'effet conjugué du fossé des générations, d'une grande expérience professionnelle et d'une expérience limitée du TED, sont plus susceptibles de s'opposer à l'accès du grand public. Les divers domaines d'exercice qui ont un effet significatif semblent concorder avec la nature générale des problèmes traités dans chaque domaine d'exercice.